



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 23-24 : « Espace public et culture »

Rapport du Groupe 6

LIEUX CULTURELS, LIEUX DE REPRESENTATION, LIEUX D'HOSPITALITE

RÉFÉRENT : Thierry SEGUIN, directeur général du Centre national pour la création adaptée à Morlaix

Membres du groupe :

- **Manuela BAZZALI**, cheffe du service communication de la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- **Marion BUNAN**, secrétaire générale du Musée d'art et d'histoire du judaïsme
- **François-Stéphane HAMON**, responsable des relations institutionnelles et du développement territorial de l'Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées
- **Flora SALADIN**, responsable de la mission développement des publics de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris
- **Virginie THEVENIN**, déléguée à la coordination de l'action territoriale auprès du secrétaire général, Ministère de la Culture

Avec la participation de Julie TRONCHON, étudiante à Sciences Po Paris

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

La fabrique de l'hospitalité

Favoriser la rencontre au sein des lieux culturels

Sommaire

<u>Introduction</u>	<u>4</u>
<u>Accéder.....</u>	<u>8</u>
<u>Accueillir</u>	<u>13</u>
<u>Représenter</u>	<u>20</u>
<u>Faciliter</u>	<u>28</u>
<u>Décloisonner</u>	<u>37</u>
<u>Conclusion</u>	<u>40</u>
<u>Préconisations</u>	<u>42</u>
<u>Liste des entretiens conduits.....</u>	<u>43</u>
<u>Bibliographie</u>	<u>44</u>
<u>Remerciements</u>	<u>50</u>

Une version Facile à Lire et à Comprendre (FALC) de ce rapport est réalisée avec les étudiants du master Parcours Culturel Artistique International de Paris 8 et l'ESAT des Beaux-Arts de Saint-Denis, promotion 2024-2025.

Je peux changer, en échangeant avec l'Autre, sans me perdre pourtant ni me dénaturer.

Édouard Glissant

Introduction

Traiter de l'hospitalité dans les lieux culturels c'est s'interroger sur l'espace à offrir à tout un chacun, non pas en tant que public, visiteur ou spectateur, mais bien en tant que personne.

L'hospitalité revêt des définitions variées : elle peut être perçue comme une éthique, un impératif moral, une culture, ou encore une politique pour une société de l'accueil. Elle peut être partielle, circonscrite, inconditionnelle ou universelle.

Ce faisant, cela implique de penser les missions de service public de la Culture, le rôle de cette dernière en tant que foyer d'éducation à la citoyenneté, et sa capacité à créer des lieux de rencontre et de dialogue qui font aujourd'hui tellement défaut à nos sociétés.

Dans ce rapport, nous proposons d'interroger la notion d'hospitalité sous l'angle de ce qu'il reste à penser, voire à conquérir, pour les publics les plus éloignés des lieux culturels ou dont la singularité peine encore à trouver une forme de représentation en leur sein.

Lieux culturels

Qu'ils soient clos par des murs ou ouverts sur l'espace public (une place, un parc, un kiosque etc.), les lieux culturels - tout comme les manifestations culturelles éphémères - ont toujours témoigné d'une très grande souplesse dans leur façon d'occuper l'espace public. Cependant, à la faveur d'évolutions contextuelles ou normatives, les lieux culturels ont eu tendance à entrer dans un processus de cloisonnement vers des espaces dédiés. Dans un pays comme la France, riche de près de 1 500 festivals pouvant pour la plupart se tenir en extérieur, cette affirmation peut sembler paradoxale.

Pourtant, à la faveur du fait urbain et au fur et à mesure que l'urbanisme assignait les espaces, la culture a vu bien souvent, elle aussi, ses saisons et programmations cantonnées entre quatre murs. L'espace public, pourtant lieu de l'échange par excellence ou de la mise en débat d'idées, s'est ainsi en quelque sorte « neutralisé » pour devenir un lieu de passage, de circulation sur lequel on n'invite assez peu les habitants à rester, flâner, échanger¹. Dès lors, l'image d'Épinal d'une troupe de théâtre venant investir librement une place pour quelques heures avant de démonter et de repartir nous semble bien loin.

La culture s'est donc, progressivement, encadrée. Suivant le mouvement de construction d'une politique culturelle conduite par l'État qui lui a dédié un ministère et une administration, la culture s'est institutionnalisée et parfois même « patrimonialisée » en se renfermant sur elle-même².

¹ On pourra sur ce point observer les tendances des années passées (notamment au tournant des années 2000-2010) consistant à retirer les bancs publics par exemple dans de très nombreux projet de requalification des espaces publics, ou de restructurer de places devenant de fait davantage des lieux de passage, de circulation que des lieux où l'on s'arrête et que l'on peut investir.

² Voir Marjorie Glas, *Quand l'art chasse le populaire*, où l'auteure rappelle comment les métiers des relations avec les publics par exemple se sont peu à peu retrouvés cantonnés au bas des organigrammes alors que cette relation était l'ADN même des chefs de troupe du début du XXe siècle.

Toutefois, depuis une quarantaine d'année, de nouveaux lieux plus hybrides, les « tiers-lieux », ont vu le jour et viennent parfois palier les espaces interstitiels, qu'ils soient architecturaux ou de programmation. Sans assignation particulière, ils ont été des lieux de pratiques et de rencontres culturelles bien souvent en dehors des circuits traditionnels, portés par des acteurs engagés. Tour à tour voire concomitamment ateliers créatifs, lieux d'entraide, de convivialités, d'expositions éphémères ou de pratiques artistiques, ils ont été pour beaucoup d'utilisateurs un des premiers lieux d'hospitalité où l'on pouvait pratiquer la culture à la façon de Monsieur Jourdain : sans le savoir.

De la culture pour tous à l'hospitalité

Si l'emploi du mot « hospitalité » émerge ici ou là au cœur des institutions culturelles de manière récente, cette ambition a toujours été au cœur des missions d'un service public de la culture. En effet, de la culture d'une élite à la démocratisation d'une « culture pour tous », la question de l'élargissement des publics, et donc de l'accueil de ces derniers, est au cœur de la promesse du ministère de la Culture.

Cette hospitalité est parfois entendue dans une acceptation restrictive, mesurée à l'aune de la seule fréquentation ponctuelle du lieu, ou ciblée sur la fréquentation des publics en situation de handicap, et plus largement ceux dits « éloignés » de la culture.

Cette construction qui se voulait ouverte, généreuse et universaliste, est aujourd'hui réinterrogée par une nouvelle grille de lecture, notamment à la faveur de l'émergence de la notion de **droits culturels** dans le débat public. Elle est aujourd'hui présente dans le droit positif depuis l'adoption des lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et celle du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP).

À présent, la question n'est plus seulement de se dire « ouvert à tous », mais de pouvoir aussi en faire la démonstration dans son agencement spatial, sa structure, son approche des publics, sa programmation, sa médiation, sa grille tarifaire et son ouverture sur le territoire. Avoir la capacité d'interagir et de vivre avec le monde extérieur pour assurer la pleine « participation des habitants ».

L'hospitalité se mesure alors dans la posture d'accueil et d'ouverture d'un lieu, la bienveillance dont il fait preuve à prendre en compte et à associer la parole du public, dans toute sa diversité. De permettre à chacun de faire sien le lieu, de s'y sentir représenté dans son histoire, sa culture, son mode de vie.

Ce mouvement vient questionner les professionnels de la culture, même s'il peine encore à trouver une définition communément partagée.

Pourtant, au-delà du débat sémantique, l'arsenal législatif, qu'il soit porté ou non par le ministère de la Culture, a toujours cherché à adresser la question de la place du public et son inclusion (les grandes lois de décentralisations, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, ainsi que la Charte des droits fondamentaux de l'UE). Toutefois, force est de constater que malgré une volonté sociale partagée par le législateur, cet accès inconditionnel de tous, qu'il soit-physique ou numérique, demeure un enjeu d'actualité. C'est d'ailleurs pourquoi, près de vingt ans après la loi de 2005, la plupart des acteurs défendent à présent la notion **d'accessibilité universelle** qui porte en

elle la construction d'une société ouverte à tous à partir des besoins des plus vulnérables. Par cette notion plus inclusive, ses promoteurs invitent à la prise en compte de tous les types de freins qu'ils relèvent d'une déficience (moteur, sensorielle, mentale et psychique, polyhandicap) ou de besoins spécifiques à certains publics (aînés, familles, voyageurs, etc.).

Ce faisant, ce concept porte en lui la nécessité de la transversalité des approches et l'engagement des acteurs publics comme privés au premier rang desquels on trouve bien sûr les architectes et aménageurs de nos cadres de vies, (privés comme publics), artisans d'une hospitalité qui se lie ainsi dans un espace public attentif à l'accueil de tous, mais aussi une accessibilité « communicationnelle » et relationnelle.

En effet, l'hospitalité est bien une intention tendant à créer des ponts, reproduire du lien social, au-delà des identités propres, pour nous rassembler. Ainsi que la définit la sociologue Anne Gotman, l'hospitalité a une vocation plurielle :

« L'hospitalité implique des pratiques de sociabilité, des aides et des services qui facilitent l'accès aux ressources locales, et l'engagement de liens allant au-delà de l'interaction immédiate, seuls à même d'assurer la réciprocité. L'hospitalité suppose aussi et peut-être surtout un dispositif, un cadre, un protocole qui garantit l'arrivée, la rencontre, le séjour et le départ de l'hôte »³.

Transposée aux lieux culturels, cette définition de l'hospitalité implique de favoriser des pratiques de sociabilité diverses permettant de faciliter l'accès à des pratiques culturelles et d'engager des liens durables de réciprocité, entre les individus et avec leur territoire. Rendre l'institution plus hospitalière passe en effet par une écoute attentive de son environnement : l'hôte est celui qui accueille, mais également celui qui est accueilli. Cette notion recouvre la logique du don et du contre-don : en usant du groupe, on se renforce. Les institutions doivent toucher les publics, là où ils sont.

Compte tenu de la diversité des lieux culturels, l'hospitalité ne répond pas à l'application d'une norme mais repose sur l'expérimentation, le « pas-de-côté ». Elle suppose une ré-interrogation des pratiques, et surtout le souci de permettre à tout un chacun de s'approprier les espaces. L'hospitalité a pour ambition de créer et maintenir un lien social, ainsi qu'un dialogue interculturel. En effet, la création de lien social n'est pas l'unique apanage des tiers-lieux ou des maisons de la culture : elle doit être aussi une préoccupation des établissements publics culturels et autres lieux assimilés. Les lieux culturels dans les territoires ruraux ont d'ailleurs très bien compris tout l'enjeu de soigner cet accueil pour susciter un accès à leur programmation.

À un niveau national, mais aussi européen ou international, l'hospitalité permet aussi de favoriser un dialogue culturel, garant de nos démocraties. Pour des raisons contingentes, ce rapport s'est cantonné majoritairement à l'exploration de modèle en France.

Ce faisant, c'est souvent par les individus que le monde de la culture a été invité à se réinventer pour rester en phase avec ceux qui l'interrogent tout autant que les artistes interrogent nos sociétés. L'un se nourrissant de l'autre, le monde de la culture est le miroir des préoccupations de nos sociétés notamment sur les questions d'écologie, d'inclusion, de lutte contre les discriminations ou de démocratie. Enfin, parce que l'artiste évolue lui-aussi dans la société, il peut par ses réflexions et initiatives être une avant-garde ou une vigie attentive du lien social qui se perd ou se délite.

*

³ Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité*, PUF, 2001.

Près de vingt ans après la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap et 25 ans après la Charte des droits fondamentaux de l'UE, où est-on du pacte républicain et de l'hospitalité ? Comment remettre au cœur des politiques publiques la notion d'hospitalité ?

En interrogeant la construction de l'accueil et l'évolution nécessaire de l'institution, ce rapport rappellera les principes au fondement des politiques d'hospitalité et tentera de mettre en lumière de bonnes pratiques inspirantes.

Accéder

Inviter à franchir le seuil, amener les habitants à aller et venir aisément de l'espace public à l'espace culturel est le premier enjeu des lieux culturels.

Chaque lieu culturel établit ses propres règles de visite, dictées par la nécessité de préserver l'intégrité des œuvres, d'assurer la sécurité des visiteurs et de garantir le bon déroulement de sa programmation et de son activité, et ce, dans le respect de la législation relative à l'accueil du public.

Ce cadre normatif de visite est primordial pour garantir une expérience réussie, présenter les œuvres tout en contrôlant l'environnement et le flux des visiteurs. Toutefois, ces normes peuvent être appliquées avec plus ou moins de souplesse par les institutions elles-mêmes. A titre d'exemple, on peut évoquer ici le cas du Hecht Museum de Haïfa qui a pour principe de se passer autant que possible de barrières et de vitrines pour rendre les objets plus accessibles aux visiteurs. Un enfant de 4 ans y a brisé accidentellement une jarre antique en 2024. Le musée a engagé une réparation de ce vestige rare de l'âge du Bronze et souhaité présenter les travaux de restauration au public. Non seulement il n'a pas pris de sanctions contre la famille, mais elle a été invitée à revenir découvrir l'artefact restauré. Cet exemple récent illustre, sans prétendre en faire bien sûr une nouvelle norme muséale, les différentes approches de présentation des collections et d'accueil qui traversent nos institutions.

La complexité de mise en œuvre des normes dans les lieux culturels patrimoniaux : de lourds défis à relever

Faciliter l'entrée dans les lieux culturels s'est heurté à l'amplification des risques sécuritaires et à la pandémie de Covid-19. Ainsi, les plans Vigipirate successifs ont conduit à un renforcement des contrôles avec des dispositifs renforcés de sécurité à l'entrée des lieux culturels (installation de portiques, multiplication d'agents de sécurité, contrôle des sacs), augmentant les délais d'attente ou conditionnant l'ouverture des lieux eux-mêmes. Lors de menaces élevées, certains lieux ont dû fermer temporairement leurs portes ou adapter leurs horaires, leurs flux de circulation ou leur jauge.

L'épidémie de la Covid-19 a elle aussi impacté durablement l'accueil du public. Les musées, théâtres et salles de spectacle vivant et de cinéma ont été fermés pendant de longues périodes pour contenir la propagation du virus. À leurs réouvertures, les nombreuses mesures de protection mises en œuvre ont limité le nombre de visiteurs, généré la pratique de réservation en ligne et l'horodatage des billets, imposé du port du masque, l'utilisation de gel hydroalcoolique, la distanciation physique, la modification des parcours de visite pour mieux gérer le flux de visiteurs.

Ces contraintes ont conduit les lieux culturels à se réinventer pour concilier hospitalité et sécurité.

L'accessibilité des lieux publics, possibilités et contradictions

La législation française sur l'accessibilité des lieux publics est principalement encadrée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi impose que tous les établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous, quelles que soient les limitations physiques, sensorielles, cognitives ou mentales des personnes.

Cette accessibilité comprend les cheminements extérieurs, les accès aux bâtiments, les circulations intérieures, les sanitaires, et les équipements et mobiliers utilisables par le public. Des délais étaient prévus pour la mise en conformité, avec une échéance initiale fixée au 1er janvier 2015. Les établissements qui ne pouvaient pas respecter cette échéance devaient s'engager dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Or, vingt ans après la loi de 2005, seulement 60% des lieux de culture recevant du public sont partiellement ou totalement accessibles ce qui conduit certains acteurs comme le président du conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCHP), à considérer l'inaccessibilité comme un délit.

Pourtant, certaines situations peuvent justifier une dérogation aux obligations d'accessibilité. Les principales dérogations sont :

- Impossibilité technique avérée : lorsqu'il est techniquement impossible de réaliser les travaux de mise en accessibilité sans compromettre la solidité de l'ouvrage ou pour des raisons liées à la structure même du bâtiment (bâtiments anciens, par exemple) ;
- Conservation du patrimoine architectural : pour les bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques, où les travaux d'accessibilité pourraient altérer de manière significative les caractéristiques architecturales ou patrimoniales du bâtiment ;
- Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs coûts : lorsque les coûts des travaux sont disproportionnés par rapport aux avantages attendus, notamment dans les petits ERP, qui peuvent rencontrer des difficultés financières pour se conformer à toutes les exigences d'accessibilité ;
- Contraintes liées à l'environnement : lorsque les contraintes liées à l'environnement extérieur immédiat de l'établissement rendent les travaux d'accessibilité très complexes ou impossibles.

Les Ad'AP permettent aux ERP de programmer leurs travaux de mise en accessibilité sur une durée de 1 à 3 ans, voire jusqu'à 9 ans pour les dossiers complexes ou les patrimoines importants pour permettre une mise en accessibilité progressive, ou de développer des solutions compensatoires, en regroupant les efforts par la mutualisation des équipements ou services pour optimiser les ressources et les coûts.

Les dérogations et les solutions alternatives doivent être vues comme des mesures exceptionnelles, et doivent toujours viser à maximiser l'accessibilité malgré les contraintes spécifiques.

La gestion des travaux de rénovation et de maintenance des lieux culturels destinés à l'accueil des publics peut s'avérer être un défi de taille, lorsque les budgets sont restreints et ou les normes réglementaires strictes. Ce sont la plupart du temps de vrais défis techniques à assurer tout en garantissant la préservation et la valorisation du lieu. On peut citer quelques exemples de structures culturelles qui travaillent à trouver un juste équilibre entre ces deux enjeux.

Le cas du Château de Versailles illustre bien les défis d'accessibilité dans les lieux patrimoniaux. Construit au XVII^e siècle, malgré les contraintes architecturales significatives que son architecture impose, des aménagements ont pu malgré cela être réalisés, comme des rampes d'accès et des ascenseurs. Mais certains espaces n'ont pu être rendus accessibles afin de ne pas altérer l'intégrité historique du site. À cette fin, il a été mis en place des systèmes alternatifs de visite en réalité augmentée. Le château des Ducs de Bretagne à Nantes a réussi à moderniser ses installations tout en préservant son authenticité. Il s'agit de trouver un équilibre entre la restauration des salles historiques et l'introduction de nouvelles technologies et infrastructures pour accueillir les visiteurs.

Faire entrer l'art en prison : s'adapter pour se rencontrer

Depuis plusieurs années, l'administration pénitentiaire travaille à l'introduction de l'art dans ses établissements. Ainsi, en 2016, le centre pénitentiaire de Réau (Seine-et-Marne), a accueilli une exposition organisée en partenariat avec la Maison Victor Hugo et Paris Musées ; la prison des Beaumettes 3 intègre un théâtre ouvert au public avec des représentations données par les personnes détenues ou encore la Biennale de Venise en 2024 a organisé une exposition au sein de la prison pour femmes de Venise, dont les médiatrices sont des détenues. Ces initiatives s'exposent à de fortes contraintes sécuritaires liées à la venue d'artistes, du public et l'introduction de matériels. Il peut également y avoir une résistance institutionnelle d'où l'intérêt de sensibiliser et de former le personnel conformément au protocole interministériel Culture-Justice. L'inscription dans la durée de ces projets est également un défi, nécessitant un engagement à long terme des institutions.

Planification et anticipation

Mettre aux normes les lieux culturels, au regard des contraintes liées à leurs bâtiments, lorsqu'ils sont protégés, nécessite d'élaborer un plan de gestion des installations et travaux sur plusieurs années pour prioriser les travaux selon leur urgence et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Cette approche permet d'anticiper les besoins de maintenance et de rénovation à venir. Toutefois, il est souvent nécessaire pour les structures de s'adjoindre les services de bureaux d'études, d'architecte pour définir correctement les besoins et ainsi mieux maîtriser les coûts de travaux.

La recherche de financements alternatifs peut être une solution efficace pour programmer au mieux ces travaux. Explorer diverses sources de financement telles que les subventions gouvernementales (fonds vert, plan de relance, fond friche, fonds national d'aménagement du territoire ...), les dons privés, les partenariats public-privé et les campagnes de financement participatif peut aider à compléter les budgets alloués par les autorités publiques et à financer les travaux nécessaires.

L'optimisation des ressources existantes est également importante. Chercher des moyens d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, de réduire les coûts de fonctionnement et d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles peut contribuer à maximiser le rendement des équipements. La mutualisation d'espaces peut réduire les coûts de fonctionnement et laisser le temps aux travaux de se dérouler sans la complexité des espaces occupés.

La collaboration avec d'autres institutions peut également être bénéfique. Établir des partenariats avec d'autres structures culturelles, des universités, des entreprises et des organisations à but non lucratif permet de partager les coûts, mutualiser les ressources, et de bénéficier de l'expertise et des compétences complémentaires.

Il est également essentiel d'impliquer les parties prenantes dans le processus de planification et de prise de décision. Cela inclut le personnel, les visiteurs, les communautés locales et les experts du patrimoine, afin de garantir que les travaux répondent aux besoins et aux attentes de tous les acteurs concernés. Depuis 2017, tout gestionnaire d'ERP est tenu de mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité permettant d'informer le public des services rendus, des prestations non accessibles comme des formations suivies par les personnels. Sa rédaction est l'occasion d'impliquer et de sensibiliser l'ensemble des équipes aux travaux à conduire.

Enfin, il est important de travailler en étroite collaboration avec les services compétents (Service départemental d'Incendie et de Secours, Services d'accessibilité pour les PMR) pour proposer des solutions adaptées aux spécificités des lieux culturels. Cela inclut la prise en compte de leur importance historique, architecturale et culturelle dans le processus de planification et d'exécution des travaux. Le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ont tout intérêt à travailler au fil du projet avec les services déconcentrés comme la DRAC lorsqu'il s'agit de monuments historiques ou de l'architecte des bâtiments de France lorsque l'édifice se trouve à proximité. Ce travail d'anticipation permet à tous de gagner du temps et de s'orienter vers les solutions les plus efficaces en alliant économies et durabilité des matériaux.

En combinant ces approches, les structures culturelles peuvent surmonter les défis liés à la gestion des travaux de rénovation et de maintenance, même avec des budgets limités et des normes réglementaires strictes. L'essentiel est de développer des stratégies flexibles et créatives qui préservent l'intégrité des lieux tout en assurant leur viabilité à long terme.

L'influence des architectures dans le ressenti de l'hospitalité

Les architectures des lieux culturels ne se limitent pas seulement à être l'écrin d'œuvres et de programmation. Elles sont également des éléments essentiels du tissu urbain, façonnant l'identité, le paysage d'une ville ou d'une région. Lorsqu'elles sont bien conçues, à l'image du musée Soulages à Rodez ou l'Abbaye de Noirlac, ces structures favorisent l'accueil, les rencontres et échanges avec les habitants et les visiteurs.

Œuvres d'art en elles-mêmes, ces institutions peuvent être perçues comme des lieux réservés à ceux qui en détiennent les codes. L'un des enjeux pour ces édifices est aussi, au travers de leur rénovation, adaptation ou signalétique, de permettre à chacun d'y accéder car l'expérience commence dès l'extérieur avec l'architecture du bâtiment, l'espace alentour, le parvis, la rue.

La façade du musée Kunsthal de Rotterdam qui donne à voir ses collections et son café aux passants, est si intégrée à son environnement urbain que les piétons peuvent le traverser de part en part sans avoir à en pousser les portes. L'architecture et la scénographie des espaces intérieurs peuvent jouer un rôle central en utilisant l'éclairage, les couleurs, les matériaux et les proportions pour créer des atmosphères uniques, offrir des espaces d'accueil des publics, et contribuer ainsi à la construction de l'hospitalité des lieux (cf. partie Accueillir).

Par le passé, l'architecture des salles de spectacle a été conçue pour optimiser l'acoustique et la visibilité, garantissant ainsi une expérience immersive pour le public. L'enjeu aujourd'hui est de systématiser les équipements innovants tels que les boucles magnétiques pour les malentendants, les sous-titres pour les personnes sourdes, les sièges adaptés et les rampes d'accès, pour accueillir tous les publics.

Le tourisme culturel, une affluence inhospitalière ?

L'hospitalité des lieux culturels en France revêt une importance stratégique, tant pour le développement des territoires ruraux que pour la gestion des sites culturels soumis à un tourisme de masse. La culture est un vecteur puissant d'attraction touristique, capable de revitaliser des régions moins densément peuplées en offrant une alternative durable à des activités économiques traditionnelles. Des initiatives comme "France, festivals" visent à encourager et à faire découvrir des festivals et des événements culturels dans des régions moins connues. Dans les territoires ruraux, souvent éloignés des grands centres urbains, l'enrichissement de l'offre culturelle peut devenir un levier essentiel pour attirer les visiteurs, dynamiser l'économie locale, et créer des emplois tout en valorisant le patrimoine naturel et historique de ces régions. Les initiatives visant à promouvoir le tourisme culturel dans ces territoires doivent être encouragées, notamment à travers des programmes de soutien aux festivals, aux musées locaux, et aux résidences artistiques, qui non seulement diversifient l'offre touristique mais renforcent également l'identité culturelle des territoires. On peut citer l'exemple du parc naturel régional du Vercors. Ce territoire utilise la culture pour valoriser son patrimoine naturel.

Cependant, certains sites culturels emblématiques, subissent une pression considérable due à un afflux massif de touristes. Ce phénomène, souvent concentré sur des périodes spécifiques de l'année, pose de sérieux défis en matière de préservation du patrimoine, de qualité de l'expérience pour les visiteurs, et de qualité de vie pour les résidents locaux. Le Mont Saint-Michel, site emblématique de la Normandie, attire des millions de visiteurs chaque année. Pour répondre à l'afflux massif de touristes, des mesures ont été mises en place, comme la limitation de l'accès à certaines zones, tout en développant des alternatives comme des visites nocturnes ou des parcours en dehors des heures de forte affluence. Il est crucial d'élaborer des stratégies pour décongestionner ces sites tout en continuant à valoriser leur attractivité. Parmi les solutions envisageables, la diversification de l'offre touristique et la promotion de destinations alternatives sont primordiales. Cela pourrait inclure la mise en valeur de sites moins connus mais tout aussi riches en histoire et en culture, ou encore le développement de parcours thématiques qui répartissent les flux touristiques sur un territoire plus large.

L'innovation numérique peut apporter des outils à la gestion des flux touristique : réservation en ligne, expériences de visites virtuelles, promotion d'autres sites alentour et moins fréquentés.

Ces exemples démontrent qu'il est possible pour les structures culturelles d'adopter une démarche dynamique et volontaire afin d'accueillir tous les publics en priorisant les aménagements d'accessibilité et en renforçant la qualité de leur environnement. Au-delà de leur aspect esthétique, l'architecture des bâtiments culturels permet de créer des espaces de rencontre et de dialogue, où l'hospitalité est au cœur de l'expérience. .

Accueillir

*L'hospitalité d'un lieu culturel, qu'il soit institutionnel, interstitiel ou alternatif, implique de **penser les modalités d'accueil de l'autre, en tant que personne, dans sa singularité et ses communs**.*

L'accueil est un cheminement comparable à une rencontre amoureuse : faire naître le désir, faire savoir qu'une proposition culturelle et artistique ou un espace existe, permettre une occasion de rencontres propice et agréable, **établir une relation** qui permette de réaliser rêves et aspirations.

Cette rencontre peut avoir lieu partout et tout le temps. Il s'agit à la fois d'être disponible pour elle et de la construire dans le temps : **prendre le temps de connaître** un territoire et les personnes qui y vivent, y étudient, y travaillent, y passent (cf. partie « Faciliter »). Prendre le temps de connaître les acteurs qui seront des partenaires, des complices, des relais. **Prendre le temps de se faire connaître.**

Disponibilité, respect, écoute, compréhension des besoins, solidarité et volonté de créer un espace où chacun se sente accueilli sont des préalables nécessaires et au fondement d'une éthique de l'hospitalité.

1. Des conditions propices à la rencontre

Découvrir une proposition culturelle est conditionné par tout un faisceau de préalables : savoir qu'elle existe (ce qui implique une communication adaptée), en **avoir les moyens** (ce qui implique de penser les tarifs, transports, horaires et autres contraintes), **et se sentir autorisé à en profiter** (ce qui implique un travail sur les codes et les a priori).

Communication et accessibilité universelle

Les outils pour y parvenir sont nombreux. Nous prendrons ici l'exemple d'une **communication en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**⁴ aujourd'hui de plus en plus utilisée par les lieux et institutions avec des logiciels dédiés⁵. Ce mode de communication implique notamment d'associer des personnes en situation de handicap à la rédaction des supports. Les FALC délivrent des informations sur le contenu de la proposition culturelle mais aussi de nombreuses informations pratiques détaillées. Des éléments de compréhension du contexte y figurent également (par exemple : à quel moment le noir se fait ou quand les personnes peuvent applaudir). À l'origine pensé avec et pour des personnes avec un handicap intellectuel, cet outil est bien un exemple d'accessibilité universelle puisque son usage est tout autant utile pour des personnes maîtrisant mal le français, en situation d'illettrisme, des personnes âgées ou voyant mal, des enfants, des personnes n'ayant pas l'habitude de fréquenter des lieux culturels, en fait pour tout un chacun.

⁴ Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées (UNAPEI), « L'information pour tous ». Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre.

⁵ Voir la plateforme Lirec.fr du Laboratoire des Usages en Technologies d'Information Numériques dans le cadre du projet SIMPLES financé par BPI France.

L'attention aux mots employés pour nommer les espaces et propositions culturels, l'utilisation d'un vocabulaire compréhensible de tous revêtent une véritable importance, au-delà de la prise en compte des langues présentes sur le territoire dont il sera question plus tard. En effet, parfois un vocabulaire trop innovant ou trop scientifique ou renvoyant à des novlangues institutionnelles peut être excluant et créer de la distance (cf. partie « faciliter »). De la même manière, une communication entièrement numérique néglige toute une partie de la population qui s'informe de façon plus traditionnelle via des affichages publics ou des publications dans des journaux locaux.

Tarifs et horaires

Sur la question des tarifs, comme des horaires, **il n'y a pas de recette magique**. Si des politiques de gratuité, dans l'espace public notamment, sont nécessaires, elles ne peuvent être généralisées à tous les lieux, qui ont chacun leur modèle économique propre. Les bibliothèques-médiathèques, premiers équipements culturels publics, tant en nombre que par la diversité des personnes accueillies⁶, toutes gratuites et libres d'accès depuis la loi de 2021, et y compris dans des cas de plus en plus nombreux pour les emprunts, sont les meilleurs exemples d'**accueils libres et inconditionnels**. Ils garantissent, comme le rappelle le manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, des « services [...] accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale »⁷.

Nous pouvons également citer les tarifications progressives en fonction de la situation de la personne ; les billets suspendus (sur le modèle des cafés, proposés par exemple aux Plateaux Sauvages à Paris, où l'on trouve toujours du café chaud en libre-service) ; les billetteries solidaires (lorsque le montant du tarif est laissé au choix du visiteurs - mais certains peuvent se retrouver en difficulté lorsqu'il s'agit pour eux de se situer dans une catégorie) ou encore les Pass illimités comme Hortense Archambault les a notamment développés à la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny, la MC93, sur le modèle des abonnements de cinéma.

De nombreux autres freins existent. Le film *Yannick*, de Quentin Dupieux, sorti en 2023, met ainsi en scène un personnage qui a dû prendre une journée de congé pour se rendre au théâtre en raison de ses horaires de travail et de la distance avec son domicile. Ces préoccupations étaient déjà celles de Jean Vilar au Théâtre National Populaire qui avait, entre autres, sacralisé un accueil du public à 20h (en musique) offrant la possibilité d'un repas sur place pour les travailleurs ne pouvant rentrer chez eux, cela afin de mettre en confiance un public néophyte et répondre à sa mission de « service public. Tout comme le gaz, l'eau, l'électricité »⁸. Avec ses équipes, des moyens étaient inventés pour mener cette aventure populaire : week-ends, nuits, matinées étudiantes, etc.

La question des horaires renvoie au débat sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche et au premier chef à la nécessité d'un **dialogue social** fin. Un équipement culturel ouvert tard le soir ou sept jours sur sept fonctionne avec des professionnels et des bénévoles volontaires, lesquels doivent composer avec leur vie personnelle, le tout dans un échange permanent avec leur

⁶ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1) - Légifrance.

⁷ Pour aller plus loin, site de l'Association des Bibliothécaires de France, « La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner ! ».

⁸ Jean Vilar, « Le TNP service public », *Le théâtre service public*, 1953.

environnement immédiat et les autorités administratives compétentes (autorisation préfectorales)⁹.

Cette préoccupation de pouvoir faire vivre des lieux culturels en dehors des horaires classiques de spectacle a d'ailleurs inspiré les nouveaux usages qui ont prévalu à l'ouverture des premiers lieux alternatifs, un toit pour accueillir et partager, à toute heure, des pratiques culturelles, « où il se passe toujours quelque chose », ouverts par des pionniers comme Fazette Bordage, fondatrice du Confort moderne à Poitiers. Dès l'origine, ce lieu répondait au besoin de proposer un espace mêlant mixité sociale et générationnelle, ouvert 24 h sur 24, et où toutes les disciplines pouvaient se produire. Au-delà de la programmation culturelle, le Confort moderne se voulait un lieu de partage d'expériences et de pratiques culturelles, un lieu que les individus, puissent traverser, s'approprier et dont le rôle était de permettre la création de ponts et de garantir une expérience nouvelle, en sécurité et dans la bienveillance.

Pour prendre en compte les réalités de vie de leurs usagers, ou futurs usagers, de plus en plus de lieux proposent des ateliers (payants) pour les enfants pendant que leurs parents assistent à un spectacle (Théâtre Paris Villette) ou à un concert (Maison de la Radio). Certains lieux disposent même d'espaces libres d'accès, aménagés et surveillés comme Mains d'Œuvres à Saint-Ouen, lieu pour l'imagination artistique et citoyenne qui organise notamment de célèbres boudoirs pour enfants.

Citons également des **propositions visant à mettre à leur aise des personnes n'ayant pas l'habitude des codes** classiques propres aux lieux culturels et qui permettent de les sensibiliser, comme les cinés-goûters, les opéras-karaokés ou encore les « pauses-concert » de la Cité des congrès de Nantes où pour un tarif symbolique il est possible d'assister à un concert tout en se restaurant dans la salle.

Pour fidéliser ces personnes, la **MC93** propose, par exemple, **dans la tradition de l'éducation populaire, de les familiariser** en amont aux codes pratiques et aux usages (utilisation des téléphones ou entrée et sortie de la salle) et à l'issue de la représentation, via des ateliers de retours d'expérience, sensible et corporelle.

Dans le cadre du **Festival d'Avignon**, les équipes proposent un dispositif similaire intitulé « **première fois** » afin d'accompagner des groupes de non-initiés dans le cadre d'un parcours composé de spectacles dédiés et accompagné de temps d'échanges ou de visites.

Des lieux « sûrs », ouverts à tous et toutes

L'association des bibliothécaires de France (ABF) s'est interrogée dès 2022 sur l'inclusivité de ses équipements. Après qu'une enquête ait pointé la difficulté de personnes trans à se rendre en bibliothèque, une boîte à outils¹⁰ destinée à ses professionnels a été consacrée à **l'accueil des publics transgenres**. Cinq fiches, accompagnées de glossaires, donnent ainsi des pistes pour mettre en place des solutions d'accueil simples, adaptées et respectueuses. L'une d'elle est ainsi consacrée au moment de l'accueil et de l'inscription et met en garde contre les effets de **seuil administratif** (conditions excluant) impliquant une réflexion globale à l'échelle du service (règlement intérieur, charte d'accueil...). Elle cite en exemples de bonnes pratiques : un

⁹ Pour aller plus loin voir le rapport « *Temps des publics dans les lieux culturels* » de la session 22-23 du Cycle des hautes études de la culture.

¹⁰ www.abf.asso.fr/4/117/973/ABF/boite-a-outils-accueil-des-personnes-trans

affichage contre les discriminations qui fonctionne comme un signal de bienvenue (et qui peut comme dans la cour des Myrtilles de Mains d'Œuvres être associé à des messages relatifs au consentement, au respect du voisinage, du lieu et des équipes), l'adoption d'une posture neutre et inclusive (si par exemple une pièce d'identité est nécessaire, demander si les informations sont valides), laisser la possibilité du choix du genre lors de l'inscription, si cette information est nécessaire, ou celle d'indiquer un nom d'usage. Une autre fiche, rappelant que la loi n'impose pas de toilettes genrées pour le public, est consacrée aux **toilettes mixtes** (à partir de 20 employés simultanément sur place, la loi impose des toilettes hommes et femmes séparées : il est conseillé de laisser les collègues concernés choisir).

Les questions de sécurité sont particulièrement prégnantes au sein des **établissements culturels et festifs de nuits**. À Paris, une cartographie des bars et discothèques s'engageant dans la prévention des conduites à risque et dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) a été mise en ligne par la municipalité. Ces établissements sont partenaires de la charte Fêtez Clairs¹¹ (dispositif de prévention et de réduction des risques en milieu festif parisien) et leurs équipes sont formées par les associations Consentis ou Act Right à la prévention des VSS. Ils mettent également en place des outils de réduction des risques, en faisant appel à des associations et en sensibilisant leur public sur ces sujets. Des structures comme l'association Avenir Santé avec le programme « Monte ta soirée » agissent au cœur des rassemblements festifs (soirées étudiantes, festivals, concerts...) avec des actions de prévention, sensibilisation et réduction des risques. Il pourrait s'agir désormais de sortir du champ des initiatives ponctuelles pour interroger les pratiques de l'ensemble des lieux culturels publics au-delà des formations demandées par le ministère qui conditionnent désormais une partie de ses subventions.

2. Design de la rencontre et esthétique de l'accueil

L'esthétique de l'hospitalité implique tout autant des **enjeux architecturaux**, que **d'occupation des espaces** (cf. partie « accéder »). Une esthétique de l'hospitalité peut se traduire par des espaces ouverts, poreux, propices aux rencontres, au fortuit, et à l'échange. Cette intention d'accueil peut se refléter dans des dimensions symboliques (lisibilité) comme physiques (dispositifs spatiaux où chacun, dans sa diversité, se sente accueilli).

Franchir le cap, franchir les portes

Dans l'antiquité le théâtre se jouait en plein air, et les militants du théâtre du peuple à la fin du XIX^e siècle avaient eux aussi redécouverts les vertus de l'extérieur (Théâtre du Peuple, à Bussang, en Lorraine) ou de l'investissement d'espaces non dédiés (notamment les salles des fêtes). Si les arts de la rue, les installations et œuvres en espace public, les kiosques, fanfares et autres déambulations artistiques ont réglé la question du seuil en allant directement où se trouvent les gens, souvent des portes imposantes peuvent rendre la question du franchissement impressionnante. L'importance de pouvoir entrer et accéder librement dans un lieu culturel a été au cœur des réflexions du CENTQUATRE à Paris, qui a pensé ses espaces pour tout un chacun

¹¹ Fêtez clairs (www.fetez-clairs.org) s'appuie sur un collectif d'associations coordonné par l'association Addictions France, lancé en 2007 et soutenu et co-piloté par la Ville de Paris, la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

offrant de nombreuses propositions gratuites, des **pratiques libres et spontanées, au simple passage**.

Pour se sentir autorisé à assister ou participer à une proposition culturelle dont on n'est pas familier, souvent l'intervention de **complices**, de **relais** est nécessaire. Ces facilitateurs bénévoles ou salariés d'associations peuvent bénéficier de nombreuses formations dédiées proposées par les institutions culturelles (à l'instar du réseau de la Mission Vivre Ensemble regroupant une cinquantaine d'institutions culturelles franciliennes désireuses de mieux s'adresser à des personnes « peu familières des institutions culturelles ») avant d'organiser une sensibilisation en amont, puis d'accompagner les groupes, qui pourront par la suite revenir en autonomie.

La signalétique du dehors, la visibilité et l'identification des lieux, l'occupation de l'espace public pour inviter à la convivialité font partie du cheminement de l'hospitalité. Devant le Théâtre de la Colline, aux beaux jours, des chaises longues et ventes de collations sont proposées pour tout un chacun. Les lieux culturels, abris ou édifices pour reprendre la formule d'Antoine Vitez, sont d'abord des lieux **inscrits dans des territoires**. « Dans l'abri, on peut s'inventer des espaces loïsibles, tandis que l'édifice impose d'emblée une mise en scène »¹². Ces **espaces loïsibles** - café, bar, restaurant, librairie, espaces sans usages dédiés...- sont tout autant important que ceux dédiés à la création ou à la diffusion car ils sont autant d'espaces de « chaleur culturelle » chère à Edgar Morin. Il s'agit de se sentir autorisé à venir pour rien ou pour autre chose qu'une programmation artistique, et ainsi laisser la place au champ des possibles. On ne citera jamais assez l'exemple des médiathèques où l'on peut lire le journal, recharger son téléphone, échanger des boutures, boire un café ou simplement être au chaud. En somme, des lieux de vie où chacun est le bienvenu et où l'expérimentation de nouveaux usages s'adapte aux besoins des habitants et réalités du territoire.

Liberté et mixité des usage(r)s

De nombreux lieux de création ont développé des formats originaux pour répondre à leur mission de service public, comme le Théâtre 14 qui propose une Université Populaire avec des ateliers, rencontres et conférences d'acteurs culturels, scientifiques ou historiens. Mais ces principes se retrouvent surtout dans les tiers-lieux : « résolument ouverts et lieux de convivialité, ils privilégient l'accueil inconditionnel et facilitent les rencontres informelles. Ce sont les interactions sociales imprévues qui font aussi la valeur du tiers-lieu. »¹³ Même si une mixité des usages n'implique pas nécessairement un mélange des personnes qui fréquentent un lieu¹⁴, elle favorise sa fréquentation par des profils variés. Définis il y a près de 25 ans comme « nouveaux territoires de l'art » par le cofondateur de la Belle de Mai, Fabrice Lextrait, dans son rapport, les lieux de création alternatifs ou intermédiaires (friches, squats...) ont souvent eu pour point commun de partir des besoins des artistes, habitants, usagers.

Depuis, les expériences ont fleuri sur l'ensemble du territoire, permettant de faire coexister ambitions artistiques et champ des possibles. En témoigne l'expérience de l'Hôtel Pasteur de Rennes – cohabitant avec une école et un Édulab – se voulant être une chambre d'écho à l'échelle d'une ville à partir du concept de « non-programmation » et d'accueil de l'immédiateté afin que les habitants et acteurs locaux puissent proposer leurs projets au long court, d'une

¹² Antoine Vitez, « L'abri ou l'édifice », *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 199, octobre 1977

¹³ France Tiers-Lieux, rapport 2021, « Nos territoires en action ».

¹⁴ <https://piochemag.fr/tiers-lieux-le-melange-des-genres-entraîne-t-il-vraiment-le-melange-des-gens/>

durée de 3h à 3 mois. Ce type d'expérience nécessite d'inventer des modèles de gouvernances et de financements inédits (cf. partie Représenter).

Leur emplacement et leur insertion urbaine dans l'espace public sont autant de signaux identificateurs : central, desservis par des transports, éclatés, en cœur de quartiers peu fréquentés et appelés à être redynamisés. La question des coûts du foncier et des impacts de ces lieux sur les phénomènes de gentrification fait d'ailleurs l'objet d'une étude du réseau Trans Europe Hall, en vue d'aboutir à des préconisations solidaires. Le réseau européen de centres culturels défend d'ailleurs la notion d'*inreach* : des lieux ancrés ouverts aux désirs et projections des gens en opposition à des projets *outreach* qui iraient à la recherche de personnes extérieures pour les attirer, même si ces notions, loin d'être antinomiques peuvent être opportunément complémentaires.

Les conditions spatiales de l'hospitalité

Dans son article sur les limites de l'accueil inconditionnel dans les tiers-lieux¹⁵, la sociologue Camille Breton avance : « pour qu'il y ait accueil physique et humain, un soin particulier doit être porté à l'espace qui provoque et entretient la rencontre ». Elle a repéré à travers ses observations en zone rurale en Nouvelle-Aquitaine trois conditions pour une **appropriation** de ces lieux par le plus grand nombre :

- Des espaces inachevés (ou non-finis selon l'expression de l'architecte Nicole Condorcet) qui permettent le faire-ensemble et l'encapacitation.
- Souvent ces lieux sont réhabilités grâce à des chantiers participatifs par manque de moyens, mais il s'agit là d'un formidable levier pour s'y sentir « chez soi » et créer des libertés d'usage par les utilisateurs comme cela fut le cas lors de la création du Confort Moderne à Poitiers. Au CENTQUATRE-PARIS la réversibilité des lieux passe par un dialogue fort et régulier entre les équipes pour une compréhension des activités des autres.
- Des lieux de rencontre et de convivialité en centralité comme les espaces de restauration. On peut penser ici au travail de précurseur de la metteuse en scène Ariane Mnouchkine qui non seulement accueillait personnellement chacun de ses spectateurs en leur serrant la main, mais avait aménagé un immense espace de restauration au centre du hall du théâtre du Soleil où le visiteur pouvait rencontrer les comédiens avant la représentation. Lorsque ces espaces sont délégués à des concessions de multiples contraintes conduisent à un modèle économique paradoxal où bas tarifs et production locale sont souvent sacrifiés à des logiques commerciales.
- L'ouverture au public et au territoire, en réservant par exemple un mur de libre affichage dans les espaces de convivialité ou en pratiquant régulièrement le "hors les murs" à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

Ces ambitions collaboratives, entre concepteurs et usagers, pour une architecture des communs intégrant l'impermanence, renvoient au droit à l'erreur, consacré par Patrick Bouchain (cf partie « faciliter ») et peuvent s'appliquer à une pensée plus générale de l'appropriation des **espaces culturels comme lieux de vie, lieux d'habitude, lieux du quotidien**.

L'exemple de Bellevue di Monaco à Munich est un beau symbole de ce que peut être un lieu d'hospitalité : à la suite de l'arrivée de nombreux réfugiés syriens en 2015, associations et citoyens ont organisés des actions de solidarité jusqu'à la réaffectation, avec le soutien de la municipalité, d'un squat artistique du centre-ville en centre d'hébergement et culturel pour

¹⁵ Camille Breton, « Quelles limites à l'accueil inconditionnel des Tiers-Lieux », 2023.

mineurs non accompagnés. Depuis, une Société coopérative de production a été créée, un terrain de sport installé sur le toit, et des hébergements mis à disposition pour 40 personnes. Aujourd'hui, le lieu est une référence centrale pour les migrants, qui offre des espaces d'apprentissage et de formation, de l'assistance juridique mais aussi de débat, de pratique sportive, de détente et de convivialité pour tous avec une cafétéria et une vaste programmation culturelle avec concerts, lectures, projections et spectacles.

À Paris et Marseille, l'**Atelier des artistes en exil** accompagne des artistes en exil de toutes origines dans toutes les disciplines en leur offrant espaces de travail, conseils, visibilité, réseaux professionnels et événements dédiés. L'association défend que le rôle de l'art soit de montrer ce qui dérange, et de faire entendre la voix des artistes opprimés, victimes de guerres ou de discriminations. Ces dernières années, elle a pu construire des relations avec des artistes avant même qu'ils quittent leur territoire, mais se heurte aussi aux conditions de la politique migratoire de la France.

Sans développer tous les types de personnes auxquelles prêter attention (l'exercice serait sans fin), il revient d'interroger en fonction du projet de la structure si les conditions d'accueil du plus grand nombre ou des personnes prioritairement identifiées sont réunies. Cela vaut pour les professionnels travaillant dans les lieux culturels tout comme ceux qui ont vocation à les fréquenter.

Représenter

La représentation de cette pluralité ne peut nous l'avons vu se limiter à des dispositifs d'accueil, ou à une mise en conformité à la loi. Elle doit plus largement se fonder sur une réflexion interne et transversale, enracinée dans le projet scientifique et culturel même de l'établissement. Aller au-delà des chiffres, des normes et des intentions : tel est donc l'un des défis que doivent relever les lieux culturels pour tendre vers une plus grande représentation de la diversité de notre société et devenir pleinement inclusifs.

Deux décennies après la loi de 2005, si des progrès ont été accomplis en matière d'hospitalité, le chemin vers un accueil universel reste encore long, et les institutions culturelles ont elles aussi un rôle déterminant à jouer pour concrétiser cet idéal d'inclusion et participer à la refondation d'une société plus juste.

Si l'accessibilité, qu'elle soit physique, sensorielle ou cognitive, est bien une condition sine qua non pour créer des espaces inclusifs, elle ne peut se suffire. Il convient donc d'aller plus loin en repensant l'organisation interne des institutions, de leur fonctionnement même jusqu'à la manière dont ces dernières opèrent leurs choix artistiques.

1. Quelle place pour la diversité dans l'organisation des lieux culturels ?

Les mouvements de luttes des années 2000 pour les droits des personnes fragilisées ont largement contribué à sensibiliser l'opinion publique aux questions de discrimination et d'exclusion. Ce n'est réellement qu'à partir de cette époque que la notion de **diversité culturelle** s'est imposée comme un patrimoine commun à tous, devant être protégé et promu comme un moteur essentiel du développement de notre société ¹⁶. La loi de 2005 s'inscrit dans ce sillage, qui porte en germes les politiques d'inclusion qui nous intéressent ici du point de vue des lieux culturels. En germes, car 20 ans après, ces objectifs n'ont pas encore été atteints.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Comment les structures s'emparent-elles des enjeux d'inclusivité jusque dans leur gouvernance et quelles sont les conditions pour y parvenir ? Comment développer une culture interne de l'inclusion et repenser l'organisation du travail en conséquence ?

1.1. Des outils pour promouvoir la diversité dans les institutions culturelles : le label Diversité

Pour encourager les institutions à promouvoir la diversité dans leurs organisations, l'État a développé des outils de management, à l'instar du label *Diversité* dont il a confié la coordination à l'agence française de normalisation (AFNOR). Cette certification volontaire atteste de l'engagement d'une organisation en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans la gestion de ses ressources humaines. Pionnier en la matière, le ministère de la Culture a mis en place une politique d'inclusion ambitieuse, comprenant une double feuille de route Égalité et Diversité, un observatoire et un comité ministériel dédiés. Ces initiatives témoignent d'une volonté réelle d'agir, mais malgré ces efforts, de nombreux freins à l'inclusion subsistent encore. La représentativité de la diversité aux plus hauts niveaux de décision reste insuffisante et la généralisation des démarches inclusives au sein des établissements soutenus par le ministère se fait attendre. En effet, le label Diversité,

¹⁶ UNESCO, « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle - Legal Affairs ».

bien que gage de qualité en termes d'image et d'attractivité, présente plusieurs limites. Une première limite réside dans le fait que l'accent est mis sur les processus plutôt que sur les résultats : le label évalue les actions mises en place par les organisations, sans prêter attention à leur impact concret sur la diversité. Cela peut conduire à des situations où les institutions labellisées ne parviennent pas à apprécier la réalité de la diversité de leurs publics ou de leurs équipes. D'autre part, le caractère volontaire de la certification n'impose aucune contrainte, ce qui soulève des interrogations quant à son efficacité réelle et le niveau d'engagement des lieux qui s'en prévalent. Enfin, les difficultés évidentes pour les petites structures sont à souligner, car le manque de ressources et d'expertise pour mettre en œuvre des actions concrètes rend l'obtention du label plus difficile.

Parmi les quelque 36 établissements doublement labellisés égalité femme-homme et diversité en 2024, citons la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP), l'Institut national du patrimoine ou encore le Théâtre national de la Danse de Chaillot qui se distinguent par leur politique d'inclusion volontariste et s'engagent dès le recrutement de leurs collaborateurs à prévenir les discriminations et favoriser la diversité au sein de leurs équipes. Si ces intentions sont louables, il est important d'en mesurer l'impact réel. Le label AFNOR, nous l'avons vu, n'en permet pas une évaluation complète.

Pour irriguer pleinement une culture interne de l'hospitalité, la formation des dirigeants nous paraît être un levier déterminant. Une meilleure compréhension des enjeux liés à cette notion d'hospitalité favorise en effet le développement de pratiques et d'un leadership inclusifs, mobilisant davantage les équipes autour de ces valeurs. Si l'offre de formation sur ces thématiques tend à s'enrichir, les formations plus spécifiques comme la sensibilisation aux biais inconscients, la médiation interculturelle ou la lutte contre les discriminations d'une manière générale peinent à être intégrées par les instances décisionnelles. Elles sont souvent réservées aux services en charge des ressources humaines ou de la médiation.

De nombreuses formations généralistes, proposées par les écoles de management, les instituts d'administration publique, les associations de lutte contre le racisme et les discriminations ou les réseaux professionnels du secteur culturel, peuvent néanmoins être le lieu pour aborder ces sujets de manière transversale. Le Cycle des hautes études (CHEC), initié en 2019 par le ministère de la Culture, en est un exemple. Inspiré du modèle de l'IHEDN, il permet chaque année à des cadres et dirigeants du secteur culturel de réinterroger les politiques publiques en les confrontant à des contextes et pratiques différentes. Cette formation permet à ses auditeurs, par un recul réflexif sur leurs pratiques, de développer une pensée critique sur les enjeux sociétaux liés à l'hospitalité, favorisant ensuite l'adoption de comportements inclusifs au sein de leurs institutions. En créant un espace d'échanges et de débats, le CHEC doit contribuer d'une certaine manière à faire progresser la réflexion collective sur ces questions. Gageons que la session 2024-2025 qui mettra à l'honneur les thématiques d'identités et d'altérités ouvrira de nouvelles pistes de réflexions sur ces questions.

Si la formation des dirigeants est donc essentielle, il en va tout autant de l'ensemble des instances décisionnelles des lieux culturels qui doivent représenter la diversité des personnes qu'elles représentent et des publics qu'elles accueillent, pour mieux prendre en compte leurs besoins et leurs droits. Cela implique des actions concrètes pour favoriser en amont l'accès à des formations de haut niveau et mettre en place des processus de recrutement réellement inclusifs. Ces formations sont le plus souvent difficiles d'accès aux jeunes issus de milieux défavorisés, par méconnaissance ou par manque de moyens, pour autant certaines structures ont placé ces enjeux au cœur de leurs objectifs. Adossée au Théâtre du Nord de Lille, l'école du même nom fait siennes les valeurs de transdisciplinarité, d'égalité des chances et d'ouverture

au monde : le recrutement des élèves se fait dans le respect de la diversité, de la parité et de l'égalité. Son directeur David Bobée œuvre en faveur d'une juste représentativité de la diversité des classes sociales, de la diversité des corps et des origines. Pour pallier le déficit de représentation, le Ministère a également lancé en mars 2024, le programme « La Relève » avec l'objectif affiché de diversifier les profils des futurs dirigeants d'institutions culturelles. Depuis septembre 2024, « La Relève » accompagne 101 lauréats, entre 25 et 40 ans, issus de parcours variés. Ce programme qui se veut inclusif est dispensé par Sciences Po et est mentoré par des professionnels expérimentés du secteur culturel. À terme, il ambitionne de transformer en profondeur le paysage culturel français en ouvrant les postes de direction à de jeunes talents voués à porter haut et loin les valeurs d'ouverture, d'accessibilité et d'innovation dans le secteur culturel. Mais combien seront les lauréats issus de la diversité à réellement atteindre ces objectifs ?

1.2. La gouvernance des lieux culturels en question

Il est des institutions culturelles qui développent des modèles de gouvernance inspirants pour intégrer les enjeux de diversité. En s'appuyant notamment sur des chartes d'engagement ou en accueillant au sein de leurs conseils d'administration ou comités de programmation des personnes en situation de handicap ou issues d'origines diverses, elles mettent en place des actions concrètes pour favoriser l'inclusion. Certaines ont même été créées à dessein. C'est le cas du Centre national pour la Création adaptée (CNCA) à Morlaix, lieu de référence en matière de soutien à la création des personnes en situation de vulnérabilité. Ce dernier se distingue par sa gouvernance inclusive et participative, qui implique étroitement des artistes en situation de handicap dans ses décisions stratégiques et artistiques, dans ses mises en réseaux, arguant du principe que la connaissance pratique de la réalité de ces personnes est le meilleur guide pour s'adapter à leurs besoins.

Le Théâtre national de la Danse de Chaillot, sous la direction de Rachid Ouramdane, incarne également cette ambition d'ouverture. Depuis son arrivée en 2021 à la tête de l'institution, ce danseur et chorégraphe français d'origine algérienne développe l'ambition d'un « théâtre des diversités ». Cette vision se traduit par une programmation pluridisciplinaire qui embrasse une large palette d'esthétiques et s'adresse à des publics de tous horizons. Pour concrétiser ce projet novateur, le Théâtre national de Chaillot s'est doté en 2023 d'une direction de l'accueil et de l'hospitalité avec laquelle nous avons échangé. Cette nouvelle entité a pour mission de favoriser la rencontre entre les publics les plus divers, en multipliant les propositions artistiques et en tissant des partenariats avec l'ensemble des acteurs culturels, associatifs et sociaux du territoire.

Parce qu'ils possèdent une expertise de terrain et une connaissance fine des besoins des publics fragilisés avec lesquels ils travaillent, les acteurs associatifs sont en effet des partenaires précieux sur lesquels les lieux culturels peuvent s'appuyer dans la mise en place des politiques d'inclusion. À Marseille, le Mucem a ainsi créé, sous l'impulsion de son directeur Pierre-Olivier Costa, un conseil d'orientation composé d'associations et de centres sociaux des quartiers prioritaires de la Ville. Ce conseil a pour mission de garantir un meilleur reflet de la diversité de la population marseillaise dans la programmation, la communication et la médiation culturelle du Mucem.

Enfin, citons également des lieux dont le projet même incarne les valeurs d'hospitalité au cœur de leurs missions. À Aix-en-Provence, le 3 bis f, centre d'art contemporain implanté au sein du centre hospitalier psychiatrique Montperrin, tisse depuis 1983 une alliance unique entre soin et

création artistique. Acteur majeur de la politique interministérielle Culture et Santé¹⁷, le 3 bis f accompagne les lieux de spectacle vivant dans la conception de leur programmation. En 2022, il a franchi une étape importante en lançant un groupe de réflexion participatif sur le thème "art, soin et citoyenneté" afin de mieux orienter les décisions de sa gouvernance. Convaincu du rôle structurant des lieux culturels dans le tissu social, le 3 bis f réunit en un même réseau habitants, artistes, soignants et travailleurs sociaux, dont le dialogue nourri place les enjeux d'inclusion au cœur de ses réflexions.

Au-delà de l'implication de la direction et de la désignation de référents dédiés, la formation de l'ensemble des équipes, et non uniquement des personnes en charge de l'accueil ou de la médiation, est donc indispensable pour garantir un accueil inconditionnel bienveillant, la compréhension des besoins diversifiés des usagers et une gestion des conflits potentiels.

D'autres initiatives visant à promouvoir des politiques inclusives émergent, animées soit par l'engagement d'individus convaincus par les valeurs de l'hospitalité, soit par les missions intrinsèques des institutions culturelles elles-mêmes. Il s'agit là d'un équilibre délicat dont dépend l'implication continue de ces acteurs-clés. Hortense Archambaud, directrice de la MC93, nous indiquait que cette ouverture devait se construire avec tous, en impliquant par exemple un comité des usagers, mais qu'il fallait dans le même temps penser la formation des agents d'accueil notamment à la gestion des conflits et situations violentes.

Dans cette scène nationale implantée au cœur de la Seine-Saint-Denis, la sensibilisation de la jeunesse issue des quartiers prioritaires, qui bien souvent gravite aux portes de l'établissement sans jamais en franchir le seuil, occupe une place particulièrement importante. Cette maison de la culture, qui porte en elle l'héritage de l'éducation populaire, a été l'une des premières à constituer un comité consultatif¹⁸ proposant à des jeunes entre 16 et 22 ans de s'impliquer dans la programmation du lieu plutôt que de stationner devant ses murs sans y pénétrer. Pendant un an, les bénéficiaires sont ainsi formés à la médiation, à la communication et au montage de projets tout en inspirant des idées de programmation qui leur ressemblent à la structure. En contrepartie, ils assistent à des spectacles, des répétitions ou rencontrent des artistes. Ce modèle inconditionnel à mi-chemin entre éducation artistique et culturelle et professionnalisation s'inspire directement du Teen Council du Bronx Museum à New York et a, depuis sa création, inspiré de nombreux autres lieux¹⁹. Ainsi, pour répondre à la faible fréquentation de ses espaces par le jeune public, le centre culturel de rencontre Antre Peaux, situé à Bourges, porte, lui aussi, une grande attention à ces jeunes qu'il réunit en un collectif d'ambassadeurs. Tout au long de l'année, ces derniers bénéficient de formations pour s'imprégner des arts visuels et des arts du spectacle et plus largement des métiers de la culture, dont ils seront peut-être de futurs professionnels. Ces projets inclusifs qui tendent à se développer dans la plupart des lieux culturels intermédiaires ont un équilibre fragile car leur pérennisation dépend du bon vouloir de leurs tutelles. S'ils n'apportent pas des solutions magiques, ils montrent l'importance d'associer à la réflexion ceux que l'on cherche à inclure pour mieux les comprendre et prendre réellement en compte leurs besoins. Et cette réflexion, si elle veut porter ses fruits, doit être incarnée au plus haut niveau des instances dirigeantes et par leurs tutelles pour ensuite irriguer le projet d'établissement tout entier.

¹⁷ Sur cette question se référer à la convention nationale Culture-Justice [en cours de renouvellement rentrée septembre 2024, à surveiller]

¹⁸ Entretien du mars 2024 avec Hortense Archambaud, directrice de la MC 93.

¹⁹ Le labo des cultures, « *Les Conseils des jeunes dans la Culture. Enquête réalisée par le labo des cultures* », 2021.

La sous-représentation des décideurs issus de la diversité au sein des institutions culturelles demeure un défi important, soulevant des inquiétudes quant à la succession et à la viabilité à long terme de ces initiatives. Si des initiatives prometteuses émergent, des questions subsistent quant à leur impact réel et à leur pérennité. Combien d'institutions dépassent-elles réellement le stade des déclarations d'intention ? Combien reflètent-elles concrètement la diversité de leurs publics au sein de leurs instances dirigeantes, où les catégories les plus vulnérables sont systématiquement sous-représentées ? Comment mesurer efficacement l'impact réel de cette représentation lorsqu'elle existe sur les publics ? Les programmes comme "La Relève" offriront-ils une juste place à la diversité ?

2. Présenter des artistes et des œuvres qui reflètent la richesse et la diversité de la société

Au-delà de la composition des instances dirigeantes, la question de la représentation dans les programmations culturelles demeure un enjeu tout aussi majeur. Si les lieux culturels ont le pouvoir de refléter la richesse et la diversité de la société, leurs programmations ne semblent pas encore jouer pleinement ce rôle. Les artistes susceptibles d'être victimes de discrimination restent en effet largement sous-représentés. Lorsqu'ils parviennent à s'y faire une place, ils sont souvent cantonnés à des rôles stéréotypés qui renvoient à leur propre condition, perpétuant ainsi les préjugés²⁰.

Poussées par une prise de conscience croissante, de nombreuses institutions culturelles revisitent, souvent au moment d'écrire ou de réécrire leur projet d'établissement, leurs manières d'embrasser un éventail plus diversifié de voix et de perspectives.

Mais tandis que certains musées comme le Musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI) expérimentent de nouveaux récits plus en phase avec l'histoire contemporaine, des défis importants subsistent pour les artistes fragilisés qui cherchent à se faire reconnaître et à obtenir des opportunités de représentation.

Devenir artiste pour ces individus relève d'un parcours du combattant. Malgré leur détermination, ils se heurtent dès leurs débuts à de multiples obstacles qui entravent leur formation et leur professionnalisation. Invisibilisés ou victimes de stéréotypes réducteurs, ils peinent à être reconnus en tant qu'artistes à part entière. Leur condition et leur expression artistique sont parfois instrumentalisées ou détournées, les privant ainsi de leur authenticité artistique.

Face à ce constat, les lieux culturels se doivent de réagir. Leur responsabilité en faveur de la promotion de la diversité des expressions artistiques peut notamment se traduire par un engagement plus concret : soutenir ces artistes marginalisés, dans toute leur richesse et leur pluralité, en tenant compte des obstacles auxquels ils sont confrontés. Il s'agit par-là de leur offrir les moyens de s'épanouir et de s'exprimer librement, en brisant les barrières qui les empêchent de se faire connaître et reconnaître.

Proposer des programmations plus inclusives est un défi collectif qui exige une mobilisation conjointe des lieux culturels et des réseaux spécialisés dans le soutien à ces artistes et l'identification de leurs talents. Car malgré ces talents et des aspirations indéniables, les artistes en situation de vulnérabilité rencontrent de nombreuses difficultés pour accéder aux arts de la scène en tant qu'artistes professionnels.

²⁰ Verdier, « *Pratiques artistiques professionnelles des artistes en situation de handicap et travail social* ».

2.1. Exister dans la programmation des lieux culturels, le combat des artistes fragilisés

Dans son article « Pratiques artistiques professionnelles des artistes en situation de handicap et travail social »²¹, l'anthropologue Maud Verdier met en lumière les obstacles auxquels font le plus souvent face les comédiens en situation de handicap : cantonnement à des rôles stéréotypés, manque de reconnaissance de leurs compétences artistiques, précarité financière liée à leur statut administratif. Leur situation est d'autant plus complexe que les dispositifs de soutien à la professionnalisation relèvent souvent du champ social, limitant ainsi leurs perspectives d'évolution artistique. Si des structures comme les Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) ont joué un rôle important dans l'émergence de collectifs d'artistes en situation de handicap, il apparaît désormais nécessaire de repenser le cadre de leur accompagnement pour leur permettre de s'épanouir pleinement en tant qu'artistes²².

Maud Verdier dénonce l'invisibilité persistante que rencontrent les artistes en situation de vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette vulnérabilité, dans les programmations culturelles, malgré une présence croissante dans certains secteurs du spectacle vivant. Cette invisibilité se manifeste sous différentes formes : précarité financière, absence de prise en compte de leurs réalités dans les textes artistiques, manque de représentation au sein des institutions culturelles. La situation varie selon les groupes considérés, aggravant les inégalités et limitant les opportunités de développement professionnel.

La précarité n'est donc pas seulement financière, elle est aussi mentale : trop d'artistes se trouvent encore réduits à des rôles clichés. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle contribue à perpétuer des stéréotypes et à limiter les possibilités d'expression artistique des artistes concernés.

Quant à l'accès aux formations artistiques professionnelles, nous l'avons évoqué, voilà un obstacle majeur pour ces artistes fragilisés. Des coûts souvent prohibitifs et des aides financières insuffisantes les empêchent de se consacrer pleinement au développement de leurs compétences artistiques, limitant par la même occasion considérablement leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Ce manque de moyens et d'accompagnement dans l'enseignement supérieur artistique est également problématique dans les programmes d'égalité des chances nés dans le sillage de la loi de 2005. Si ces programmes ont permis de faire progresser l'inclusion sociale dans les grandes écoles et les universités, ils peuvent souffrir d'un manque de ressources et de visibilité auprès des étudiants. Le suivi des élèves et l'évaluation de l'efficacité des dispositifs restent en outre des défis majeurs.

Comme nous pouvons le constater, les actions en faveur de l'inclusion des artistes dans la programmation des lieux culturels nécessitent un renforcement des dispositifs d'accompagnement, une meilleure répartition des ressources et une évaluation plus rigoureuse des programmes existants.

2.2 Accompagner les artistes en situation de fragilités dans leurs pratiques

Passés ces constats des différents freins que rencontrent les artistes en situation de vulnérabilité pour parvenir à exister dans la programmation des lieux culturels, des initiatives en leur faveur

²¹ Verdier, « *Pratiques artistiques professionnelles des artistes en situation de handicap et travail social* ».

²² Sur ce point, consulter les axes développés lors de colloque du 24 avril.

existent, offrant des pistes de réflexion pour accompagner les lieux culturels désireux de repenser leurs pratiques.

Si depuis 2022 les structures bénéficiaires d'aides du ministère de la Culture dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels sont tenues de s'engager en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (via notamment des formations d'équipes et un dispositif de signalement) de nombreux acteurs interviennent sur le territoire dans différents champs disciplinaires pour sensibiliser professionnels et usagers aux discriminations notamment envers les femmes. Citons parmi d'autres l'association la Petite agissant dans le champ des Industries culturelles et créatives et notamment des musiques actuelles en Occitanie ou l'association la Grenade dans le spectacle vivant à Rennes, qui propose également de l'accompagnement professionnel.

Au-delà des formations, un travail en réseau permet d'affiner la connaissance des acteurs et partenaires territoriaux à impliquer dans les démarches inclusives. Dans le sillage de la loi de 2005, la Fondation Culture & Diversité s'est par exemple très tôt imposée comme l'un des acteurs pionniers dans la formation et l'accompagnement de jeunes artistes en situation de fragilité. Depuis 2006, elle concourt à l'égalité des chances et à la professionnalisation de nombre d'entre eux par la mise en place de partenariats solides et pérennes avec une grande majorité d'établissements culturels. Partenaire de premier plan du ministère de la Culture, la Fondation facilite l'accès aux études supérieures culturelles et artistiques d'excellence pour encourager la diversité artistique de demain. Parce qu'ils ont permis d'identifier et de faire monter en compétences de nombreux talents, les programmes développés par la Fondation ont prouvé leur efficacité à nourrir le champ artistique d'une plus grande diversité de profils.

Plus récent, le Fonds d'Aide pour des Arts vivants responsables (FAAR) s'impose lui aussi depuis sa création en 2020, comme un acteur de premier plan dans la construction d'un spectacle vivant plus juste et inclusif. Cette association se distingue par son accompagnement personnalisé et complet des artistes invisibilisés, favorisant leur développement tant sur le plan professionnel qu'individuel. L'association propose en premier lieu un soutien financier aux artistes et compagnies victimes de discriminations, leur permettant de concrétiser leurs projets artistiques tout en surmontant leurs difficultés. Ce soutien financier s'accompagne d'un suivi individualisé et de conseils personnalisés, adaptés aux besoins spécifiques de chaque artiste, et qui peuvent consister en un soutien psychologique en cas de nécessité.

Pour compléter son offre, le FAAR met en place des formations permettant aux artistes de développer leurs compétences artistiques et professionnelles dans un large éventail d'activités, allant de la création artistique à la gestion de projet en passant par la diffusion et la communication. Afin de faciliter les échanges d'expériences et la création de synergies, le FAAR introduit les artistes dans son vaste réseau et renforce ainsi leur visibilité sur la scène artistique. Enfin, ne se limitant pas à l'accompagnement des seuls artistes, le FAAR s'engage dans la sensibilisation et la promotion de l'inclusion dans le spectacle vivant. L'association organise ainsi des événements et des formations à destination des professionnels du secteur culturel afin de lutter contre les discriminations et de favoriser une représentation plus inclusive des différents artistes issus de la diversité.

Par son action résolument volontariste, le FAAR contribue à faire évoluer le secteur culturel en matière d'inclusion. Sa portée pour atteindre des changements systémiques en profondeur reste toutefois limitée par le nombre d'artistes soutenus et les ressources mobilisées pour y parvenir. On peut se demander aussi si la diversité des bénéficiaires est elle-aussi représentative des individus et de leurs expériences. Quant à l'accompagnement effectif des artistes, ce dernier ne

devrait-il pas être envisagé sur le long terme et non se limiter à un soutien financier initial ? Si l'action du FAAR pour lutter en faveur de l'inclusion des artistes est donc essentielle, la question de son financement par les pouvoirs publics doit donc être consolidée et étendue.

D'autres initiatives, complémentaires de celles telles que développées par le FAAR, œuvrent en faveur d'une scène artistique plus représentative de la diversité. Des réseaux collaboratifs se mettent en place au service d'une meilleure représentation des artistes. Imaginée par les Ateliers Médicis en partenariat avec l'École nationale supérieure des Arts décoratifs, *La Renverse* est par exemple un programme d'égalité des chances qui sélectionne chaque année des jeunes femmes issues de Seine-Saint-Denis et des départements limitrophes pour les accompagner dans l'accomplissement d'une carrière artistique traditionnellement sous-représentées dans les programmations culturelles traditionnelles, tels que la mode, le numérique ou le design. En soutenant et en accompagnant ces talents émergents, la Renverse contribue à diversifier les formes de création et les voix représentées sur la scène artistique. Pour se faire connaître auprès du grand public, les lauréates bénéficient à ce titre du réseau de partenaires des Ateliers Médicis qui les programment à travers des événements et des expositions qui permettent de sensibiliser le public à la diversité des expressions artistiques. Pour louable qu'elle soit, *La Renverse* reste un programme circonscrit à un territoire donné et se limite à un accompagnement sur le court terme de ses lauréates pour faciliter leur insertion professionnelle. Mais ensuite ? Que sait-on de l'impact de ce type de programme sur la trajectoire professionnelle de ses bénéficiaires et de l'impact réel sur la diversification de la scène artistique ? Comment peut-il participer à accroître davantage la visibilité des artistes et toucher un public encore plus large ?

Ces initiatives illustrées par les exemples du FAAR ou de la Renverse contribuent à la promotion de la diversité dans les lieux culturels et sont en cela inspirantes. Cependant elles restent des petits pas, encore jeunes, vers une scène artistique plus inclusive et représentative de la diversité des talents. Les financements et les ressources humaines qui leur sont alloués limitent leur impact significatif sur les inégalités à l'œuvre dans les lieux culturels et ne permettent pas d'assurer leur continuité sur le long terme. Il s'agit donc d'étapes importantes, qui doivent s'accompagner d'une transformation structurelle profonde pour atteindre une véritable inclusion et une juste représentation artistique au sein des lieux culturels. Pour le faciliter, ce changement de mentalité nécessite d'impliquer tous les acteurs, des institutions aux publics en passant par les artistes et les professionnels.

Faciliter

Faciliter l'accès à la découverte des œuvres, des offres culturelles et à la connaissance par l'art est un enjeu d'universalité et un droit fondamental du citoyen, évoqué dès 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » (Article 27). C'est aussi un enjeu de définition de la société que nous souhaitons préserver, transmettre : une société ouverte, plurielle, riche de nos différences, à l'écoute de cet autre qui nous fait écho.

Cependant, dans les musées, salles de concert, de spectacle, les théâtres comme les autres lieux culturels, les espaces, les discours et leurs modalités de transmission ne sont pas toujours pensés pour tous les publics et notamment pour les personnes en situation de handicap, de pauvreté ou de migration.

Or ces situations de vie touchent une large partie de la population : près de huit millions de personnes de plus de 15 ans (soit 14,1 % de la population française ou une personne sur sept) sont en situation de handicap (entendu comme une altération de l'état fonctionnel d'ordre motrice, sensorielle et/ou cognitive), laquelle situation touchera toute la population à un moment ou l'autre de son existence. Par ailleurs, en France métropolitaine, plus de neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire et touche principalement les familles monoparentales (32,3 %) et des immigrés (30,6 %).

Enfin, les personnes en situation de handicap ont un niveau de vie globalement inférieur aux personnes de la même tranche d'âge sans handicap : 26 % des personnes handicapées de 15 à 59 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté²³, contre 14 % des personnes sans handicap ²⁴.

Si la gratuité a été un acte de démocratie culturelle fort pour permettre l'accès des publics les plus fragiles aux lieux culturels, il reste que ceux-ci les fréquentent encore trop peu²⁵, ce qui a pour effet de les maintenir dans une situation de mise à l'écart de la société et de fragiliser l'exercice de leurs droits culturels²⁶.

Au cours de nos différents entretiens, la notion d'hospitalité a été le fil conducteur des pratiques et expérimentations de nos interlocuteurs pour favoriser « le droit de chacun de participer à la vie culturelle »²⁷ et ainsi de briser les frontières invisibles ressenties par les plus fragiles au seuil des institutions culturelles publiques. En cela, nos interlocuteurs ont été des pionniers et ce sont

²³ fixé à 60 % du niveau de vie médian.

²⁴ Tous les chiffres cités datent de 2021, cf. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, « Le handicap en chiffres - Édition 2023 » et Insee, « L'essentiel sur... la pauvreté ».

²⁵ Insee, données 2015 : 31 % des 20 % les plus riches déclarent aller à un spectacle (théâtre, concert, spectacle vivant) plus de trois fois dans l'année, contre 10 % des 20 % les plus pauvres ; pour la visite d'un site culturel, quand 39 % des 20 % les plus riches déclarent en faire plus de trois fois par an, 11 % des 20 % les plus pauvres sont dans ce cas.

²⁶ Relire notamment la réflexion initiée dans le rapport « Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial » de la session 2019-2020 du CHEC.

²⁷ Article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

leurs analyses, regards et expériences que nous avons souhaité partager pour inspirer les actions de demain et amplifier celles déjà mises en œuvre par les acteurs culturels.

1. Transmettre et partager

1.1 Adapter pour transmettre

Mettre le public fragile au cœur des préoccupations des lieux culturels ne doit pas se traduire par une accessibilité ségrégative : la prise en compte des besoins individuels et spécifiques de chacun doit être réfléchie au bénéfice du plus grand nombre. Cette démarche participe à la lutte contre les préjugés et au changement du regard de la société sur les plus fragiles.

Le propos suivant s'attachera principalement aux personnes en situation de handicap et aux difficultés liées à la langue.

En matière de handicap, l'enquête sur les préjugés et stéréotypes à l'égard du handicap en France, conduite par Cindy Lebat en 2021, révèle en effet que la population générale porte un discours de bienveillance sur le handicap, relevant davantage d'une exigence morale partagée que d'une exigence individuelle. Elle relate que dès lors que les personnes interrogées sont en mesure de s'imaginer dans une situation confrontée au handicap, leur jugement devient plus tranché, et le plus souvent moins tolérant que celui exprimé pour des situations plus hypothétiques. Cindy Lebat souligne que connaître le handicap aide à lutter contre les peurs, et que plus un lieu sera accessible, plus il contribuera à créer un lien de proximité avec le handicap et à une acceptation au-delà de la tolérance. En permettant à une personne en situation de handicap d'accéder à une pratique culturelle, c'est la société dans sa globalité qui l'accueille, pour reprendre les mots de Marcos Petry, artiste neuro-atypique brésilien.

L'enjeu est de permettre à tout un chacun de bénéficier des offres des lieux à travers des dispositifs adaptés et qui dans le même temps profitent à tous. Pour ce faire, il reste primordial que l'accessibilité soit envisagée au regard de l'objectif général de médiation poursuivi : que veut-on transmettre ? à quel public ? à quel rythme ? Ce sont ensuite les actions de médiation qui doivent être adaptées et déclinées selon les différentes déficiences (sensorielle, physique, psychique, mentale, etc.) qui placent les individus en situation de handicap²⁸.

Il est également impératif de s'interroger sur la situation de médiation telle que perçue par les personnes concernées elles-mêmes et travailler avec des associations et des professionnels spécialisés, notamment autour des différents handicaps, afin de tester, adapter au plus juste la proposition de médiation et la faire évoluer. En effet, les déficiences évoluent. Par exemple, l'acuité tactile se travaille et décline avec l'âge, de même que la vue. Il est donc important de proposer une multiplicité de dispositif et de mesurer la réponse la plus adaptée afin d'éviter l'écueil de l'accessibilité universelle qui conduit à ne plus parler de handicap et à en nier les spécificités.

²⁸ Ainsi que rappelé dans l'Enquête sur les préjugés et stéréotypes à l'égard du handicap en France, Cindy Lebat, en 2021, « Le handicap est le produit de l'interaction entre un individu porteur d'un déficit fonctionnel et d'un environnement qui ne lui est pas adapté. Cette inadéquation est l'origine du handicap, et entraîne des conséquences directes sur l'individu et son expérience de la vie sociale et citoyenne, mais aussi sur sa trajectoire de vie sociale et personnelle. »

Si de nombreuses propositions artistiques peuvent être naturellement accessibles à des personnes malentendantes, sourdes ou non francophones (comme la danse, le mime et le geste, le cirque...) de très nombreux dispositifs existent aujourd'hui et ne cessent de se développer pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre des expériences artistiques en leur fournissant des outils adaptés ou de compensation : les visites en lecture labiale, langue des signes, contées - racontées et expositions tactiles. Les propositions d'art-thérapie seront abordées dans le rapport du groupe sur le corps.

Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif sonore en audiodescription « L'œil et la voix » conçu par l'entreprise culturelle solidaire *Ce que mes yeux ont vu*, a permis de proposer au musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ) une médiation inclusive et participative dont la réalisation a associé en trio, des personnels du musée, des élèves du Micro lycée de Paris, de centre éducatif fermé ou encore de l'école de la Deuxième chance, et pour la dernière édition, des élèves du Conservatoire national de musique et de danse de Paris, après un travail sur les collections du musée.

Le dispositif « Relax » développé par l'association « Culture Relax » pour proposer des séances adaptées à l'accueil des personnes atteintes d'un spectre autistiques, polyhandicapées, d'un handicap intellectuel, cognitif, de troubles psychiques ou d'une maladie neuro-dégénérative, avec un accueil individualisé, dans des salles de cinéma, puis dans les salles de spectacle vivant, qui ne sont pas plongées dans le noir complet, avec un volume sonore moins élevé et sans publicités.

Le Mac de Montréal propose une offre de médiation innovante permettant notamment aux personnes en situation de handicap, aux personnes immigrantes ou en situation de vulnérabilité de découvrir et d'investir le musée, par une découverte privilégiée et d'utiliser le musée comme un point d'ancrage avec le projet Photovoice qui utilise la photographie et le dialogue de groupe comme moyen d'inclure tous les citoyens à propos d'enjeux qui les touchent. Dans ce cadre, surtout utilisé pour amplifier la voix des personnes en situation de handicap, un visiteur en situation de handicap prend en photographie les œuvres qui l'inspirent et la médiation se concentre sur ce choix : le visiteur construit ainsi son parcours et peut le partager avec les autres visiteurs.

L'absence de maîtrise de la langue peut être également un vecteur d'exclusion : ce que l'on écrit est-il compréhensible ? le vocabulaire employé est-il accessible ? les notions, informations exprimées seront-elles mémorisables ? Quelle émotion, sentiments va-t-on véhiculer ?

Aussi, connaître les langues parlées sur son territoire, par les visiteurs et habitants, notamment dans les territoires à forte diversité de population, permet d'élaborer et de mettre à leur disposition des outils de médiation et de signalétique pour faciliter leurs visites, pour leur donner les clés de compréhension de la langue d'intégration, et ainsi favoriser l'appropriation du lieu par ceux qui s'en sentent exclus de ce fait.

Constatant que les textes de salles et les audioguides des institutions culturelles n'étaient souvent disponibles que dans quelques langues majoritaires, le Mac Val, a initié un projet collaboratif où des habitants décryptent et commentent des œuvres du musée dans leur langue d'origine, afin de donner à entendre la diversité culturelle du territoire du Val-de-Marne. Pour se faire, ces habitants ont participé à un atelier d'écriture de commentaires sur des œuvres de leur choix, puis ont traduit et enregistré leurs textes qui ont été intégrés à l'audioguide du musée.

Cet audioguide « allophone » permet aux visiteurs d'entendre des commentaires sur des œuvres dans des langues diverses et peu valorisées dans l'espace public. Ce projet invite les locuteurs de ces langues à accéder à une présentation des œuvres dans leur langue et pour les non-locuteurs à les découvrir.

Si l'analyse des freins liés à l'accès aux lieux et aux contenus des personnes en situation de handicap a fait l'objet de nombreuses études et recherches qui permettent d'identifier les solutions pratiques à mettre en œuvre, à notre connaissance, peu d'études se sont intéressées à la fréquentation des lieux culturels par les personnes en situation de **grande précarité**, de pauvreté, d'exclusion sociale. La conduite d'une étude en lien avec le ministère des Solidarités, au niveau national pour mieux connaître les réticences des plus fragiles à accéder aux lieux culturels serait une aide précieuse pour mieux répondre à cet enjeu. Au niveau local, les Caisses d'allocation familiales pourraient être également un relai.

1.2 Transmettre dès le plus jeune âge

S'inspirant des bibliothèques, les lieux culturels s'ouvrent aux visiteurs dès le plus jeune âge, et proposent des ateliers, expositions ou spectacles dédiés aux tout-petits, notamment grâce aux préconisations du rapport Marinopoulos ou au cadre institutionnel des « 1000 premiers jours ».

L'éveil artistique fait l'objet de politiques publiques dédiées depuis de nombreuses années dans certaines collectivités (comme le département de Seine-Saint-Denis) ou à l'étranger (comme en Finlande, avec le programme de parrainage « Culture Kids » où les enfants ont un lien privilégié avec une institution culturelle selon leur année de naissance). Des espaces dédiés peuvent également être proposés sur le modèle des Maisons Vertes, créées en 1979 par Françoise Dolto comme au CENTQUATRE-PARIS avec la Maison des Petits, dont la conception spatiale a été confiée à Matali Crasset ou à travers des propositions originales comme l'espace dédié à l'art pour les tout-petits « 1, 2, 3 Couleurs » du Palais des Beaux-Arts de Lille. Les parcours pour enfants permettent également une première approche des contenus, avec un niveau de langue accessible et un accès aux informations clés, et les reproductions tactiles qui sollicitent le sens du toucher, facilitent une approche spatiale, sensible et permettent au public de vivre une expérience partagée et ludique.

Cependant, à l'école, de nombreux freins persistent encore dans la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelles. Or créer une familiarité dès le début de la scolarité avec des propositions artistiques et contribuer à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen²⁹ par l'art est indispensable pour faire société. La rencontre avec les œuvres et les lieux de culture, dans toutes leurs variétés et leurs dimensions historiques, artistiques, reste encore trop faible au regard de l'offre disponible sur certains territoires.

L'éloignement géographiques des établissements constitue également un frein à la visite d'institutions culturelles : une politique publique d'accompagnement matérielle et financière des trajets en primaire et au collège, notamment en bus, permettrait de favoriser et de sécuriser les déplacements.

Par ailleurs, il conviendrait de construire tout au long de la scolarité un circuit de visites et découverte de musées, salles de spectacle vivant, bibliothèques, bâtiments d'architecture, tiers-

²⁹ Charte pour l'éducation artistique et culturelle qui, en dix points, rappelle notamment que l'EAC doit être accessible à tous, et à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique, d'éduquer par l'art.

lieux, afin de faciliter une appropriation des lieux culturels dès le plus jeune âge, l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales (cf. 3 de la Charte précitée) et ce tout au long de la scolarité. C'est sans doute un des axes que le Pass Culture pourrait explorer : créer des parcours hétéroclites de découvertes pour permettre à chaque élève de construire ses connaissances, son regard et de se familiariser avec des pratiques artistiques diverses par la visite, a minima, d'un certain nombre de lieux « socles ».

Un des angles morts de l'éducation artistique et culturelle nous semble par ailleurs toucher les enfants en situation de handicap ou hospitalisés, qui ne peuvent bénéficier des dispositifs de l'éducation artistique et culturelle. Comment leur permettre d'accéder pleinement à ces pratiques ? Cette réflexion ne peut être conduite qu'en lien avec le ministère de la Santé, qui doit être acteur à part entière de cette politique pour en garantir l'efficacité.

1.3 Transmettre hors les murs et pallier l'éloignement physique

Selon Tiffany Fukuma, directrice générale du réseau européen Trans Europe Halles, les institutions culturelles ont pour devoir de sortir de leur espace pour aller à la rencontre du public et entrer dans une démarche de co-construction.

Cette démarche « hors les murs » tend à se diversifier au-delà des itinérances des expositions et des œuvres : des institutions, dans une optique de décentralisation, testent des modèles innovants de pratiques « hors les murs ».

Ainsi, le Théâtre national de Chaillot a mis en place « Les Chaillot-colo », programme de vacances artistiques et d'éducation artistique et culturelle, avec des artistes associés et un encadrant éducateur, au profit d'une vingtaine de jeunes. Ou encore le MuMo, musée mobile, itinérant fondé en 2017 par Ingrid Brochard et imaginé par Matali Crasset avec des œuvres issues du Frac Île-de-France, du Frac Normandie, du Frac Grand Large — Hauts-de-France et du Fonds d'Art Contemporain – Paris Collection musée mobile et qui se déplace dans les zones rurales et périurbaines avec des expositions des collections publiques d'art contemporain et propose formations, visites, ateliers et rencontres aux enfants, aux enseignants et aux habitants.

La question de la mobilité et des transports reste un enjeu crucial pour les lieux culturels en milieu rural lorsque leur accès n'est possible qu'en voiture ou que les transports en commun ne permettent pas d'y accéder. L'équilibre des équipements culturels sur le territoire suppose d'accompagner leur implantation de l'infrastructure de transport adéquate afin que ces lieux puissent jouer pleinement leur rôle, tout en limitant leur impact climatique.

2. Écouter, expérimenter

2.1. Donner la parole au public

L'étude *Time to Act, Secteur culturel : Comment le manque de connaissance crée des obstacles pour les artistes et des publics en situation de handicap*, commandée par le British Council, dans le cadre d'Europe Beyond Access, projet transnational sur la thématique « Arts et Handicap » et conduite en 2021³⁰, préconise d'impliquer et de consulter les personnes en situation de

³⁰ Étude *Time to Act, Secteur culturel : Comment le manque de connaissance crée des obstacles pour les artistes et des publics en situation de handicap*, On the Move, 2021 https://on-the-move.org/sites/default/files/library/2022-05/OTM_time-to-act_FR_2022.pdf

handicap dans la conception et la mise en valeur de programmes et de projets qui leurs sont adressés ou favorisent leur fréquentation, leur implication apparaissant comme absolument nécessaire pour créer des offres intéressantes et fiables à destination de ce public.

Plus largement, afin de construire une rencontre qui s'inscrive dans le temps long, il faut permettre à chaque habitant, visiteur, de s'exprimer quant à ses aspirations et désirs autour des lieux culturels qui l'entourent et reconnaître la légitimité de sa parole. C'est cette écoute qui peut profondément transformer le lien d'attachement du public avec le lieu, en permettant d'une part aux habitants, visiteurs, de s'approprier les espaces du lieu culturel, et d'autre part, à l'institution de passer d'une logique de « fréquentation » à une démarche d'hospitalité, sans profondément réorienter ses missions.

Cette démarche « d'enquête » implique de non plus seulement interroger le public, les habitants de son territoire, sur ce qu'il pense de la programmation mais de l'interroger sur ce qu'il attend du lieu, sans se départir de sa spécificité. Elle implique pour l'institution de réinterroger la construction du savoir et des représentations au prisme du ressenti, de l'attente des habitants, visiteurs, voisins etc... Ce n'est donc pas seulement le public averti et connu qu'il faut interroger, mais celui qui environne les abords du lieu culturel, qui est sur son territoire.

Cette proposition s'inspire des pratiques de la coopérative d'urbanisme culturel *Cuesta* qui intervient sur des enjeux de maîtrise d'usage, de préfiguration, de concertation, de programmation et stratégie territoriale en mettant en place des démarches artistiques contextualisées et contributives avec les habitants, usagers et acteurs et créé ainsi des effets durables et structurants sur la valorisation des territoires, la sociabilité et les politiques publiques.

La Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny (MC 93) a également, au moment de sa réouverture, fait une présentation de porte à porte sur la programmation, ce qui a permis de créer du lien et susciter la fréquentation des habitants.

Le Théâtre national de Chaillot a également sollicité le public sur ce que recouvrait à leur sens le terme « hospitalité », ce qui leur a permis de penser autrement le croisement des publics. Le musée Carnavalet questionne également le rôle du citoyen au musée par des podcasts qui prolongent la réflexion autour des expositions en recueillant les paroles des visiteurs, de tous les milieux sociaux.

Les visiteurs et citoyens ne sont plus uniquement des consommateurs d'œuvres, mais désormais des acteurs qui doivent pouvoir exprimer leurs besoins, participer à la production d'œuvres ou de médiation et rendre les lieux plus poreux à l'évolution de la société.

2.2. Mettre en lumière des récits

Introduire la parole, la voix, la mémoire, des anonymes et des donateurs auxquels le projet artistique, l'exposition fait écho, au côté du propos scientifique, permet de partager une expérience de vie, un engagement qui raisonne auprès des autres visiteurs et créer un rapport intime au lieu.

Le nouveau parcours du Musée national de l'histoire de l'Immigration (MNHI), évoqué dans la partie « Représenter » a intégré des récits individuels ou familiaux d'exilés, de réfugiés et de migrants de tous horizons, à travers la présentation des objets souvent de leur quotidien ou

portant le souvenir de leur apport à la société française. Les figures féminines sont également plus visibles, reflétant mieux la réalité des migrations.

De son côté, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme donne à entendre une histoire plus personnelle à travers les entretiens des donateurs accompagnant certains objets emblématiques de la collection.

Le projet de musée FENIX, Rotterdam présentera l'histoire des migrations au sein de la ville depuis 1585. Wim Pijbes, historien de l'art, Président de la Fondation Droom en Daad, Rotterdam (Pays-Bas), en charge de ce projet, a notamment fait appel aux objets du quotidien de ces migrants et notamment des valises avec lesquels ils sont arrivés. Ces valises seront agencées comme une œuvre d'art contemporain et permettront à ces habitants de porter une part de leur histoire dans ce lieu culturel.

A l'occasion de ses 10 ans, le Louvre-Lens a conçu une exposition avec un groupe de jeunes adultes, de 16 à 25 ans, en situation de réinsertion professionnelle et sociale, « Intime et moi, exposition participative » présentée du 4 décembre 2022 au 27 mars 2023. Pendant près de deux ans de préparation, ce groupe a été accompagné par les équipes du musée, pour imaginer, concevoir puis animer une exposition sur la place de l'art dans l'intime et dans l'habitat. Ce projet s'est inscrit dans les engagements du Projet Scientifique et Culturel du musée dont l'ambition est de placer les publics au cœur de son action, en les impliquant à chaque étape de la vie du musée. Ce projet rappelle également la responsabilité du Louvre-Lens sur son territoire, en faveur notamment de la jeunesse et des exclusions dont elle est parfois victime.

2.3. S'inspirer

Les lieux ayant poussé au plus loin la réflexion sur l'hospitalité sont les tiers-lieux, dont l'émergence même est fondée sur l'hospitalité.

Ces espaces se sont construits sur l'idée de l'accueil de nouvelles pratiques culturelles, d'expériences créatives, d'artistes, toutes disciplines confondues, absents des lieux institutionnels. Fazette Bordage a poussé très loin la réflexion sur l'hospitalité, notamment au sein de Mains d'œuvre à Saint-Ouen, jusqu'à lui donner un rôle social (accueil pendant plusieurs mois de familles sans-papiers et de mineurs), ce qui a généré des tensions au sein d'une équipe qui n'était pas formée pour cela et avec les artistes. Cette implication a été source d'interrogation sur la mission du lieu, d'incompréhension et comme tous lieux dotés de fortes missions et de peu de moyens, d'épuisement des équipes dont l'investissement est colossal.

Il n'en demeure pas moins que les tiers-lieux, en ce qu'ils permettent une expérience de pratiques artistiques en mélangeant des publics, restent une source d'inspiration et peuvent nourrir des pratiques innovantes, tout en laissant à chaque lieu le soin de mesurer sa capacité d'hospitalité, selon ses missions, son statut, son agilité de gestion et de décision.

Ainsi, l'idée de permanence culturelle permet d'ouvrir ses espaces à d'autres programmation, portée par des tiers. Ainsi, le CENTQUATRE-PARIS accueille dans ses espaces des initiatives et des pratiques culturelles, artistiques ou sportives diverses ou encore le Théâtre national de la Danse de Chaillot à travers différents dispositifs - « Chaillot invite », « carte blanche », « Chaillot Expériences » - offre l'usage de ses espaces à des acteurs associatifs et institutionnels en co-construction de spectacles ou pour accueillir des initiatives et disciplines artistiques hybrides et variées, faisant ainsi des espaces du théâtre un lieu de permanence artistique.

2.4. Expérimenter et adapter

Lors des entretiens conduits pour la préparation de ce rapport, l'expérimentation a été régulièrement mise en avant. Tester, expérimenter permet de définir la proposition la plus juste selon les moyens et les missions de chacun et surtout de proposer des actions innovantes, au côté des dispositifs « classiques » d'inclusion, et parfois également « sur-mesure », pour toucher un public en situation de plus grande fragilité, d'éloignement ou tout simplement pour transmettre, faire découvrir autrement.

Ainsi, les consultations poétiques, musicales, dansées, scientifiques, imaginées par le Théâtre de la Ville entre un artiste et une personne. « Un temps suspendu basé sur l'écoute de l'autre, un échange sur la vie » proposé d'abord par téléphone pendant la crise sanitaire, puis dans des lieux publics à tous ceux qui le souhaitent et désormais dans des établissements médicaux, sociaux ou des universités.

Ou encore « Les rencontres fortuites », l'initiative de la RMN-Grand Palais, en 2020, dans le cadre de l'été apprenant et culturel, et dont le commissariat a été confié à Pierre Giner : des artistes et auteurs se sont rendu dans des bibliothèques et des médiathèques des 18 régions de France, à la rencontre des usagers pour partager des moments de création artistique, de transmission des savoirs, de partage d'émotion. Cette opération de grande envergure a été rendu possible par le financement exceptionnel du ministère de la Culture.

On citera également « Le service d'art à domicile » créé par l'association Derrière le Hublot en réponse à l'isolement, la solitude, les difficultés de mobilité et d'accès aux services pour les personnes âgées ou empêchées et la vulnérabilité des professionnels des métiers du soin. Ce projet s'appuie sur la mise en relation d'un artiste avec un bénéficiaire de l'aide à domicile, grâce à un axillaire de vie, pour un moment de partage artistique dans l'intimité des foyers de ces personnes vivant, malgré elles, isolées de la société. Le service d'art à domicile conçoit une rencontre avec les arts en engageant « des artistes, des auxiliaires de vie sociale, des aides à domicile, des personnes en situation d'isolement, de fragilité et/ou de dépendance, leurs proches, les habitants d'un village dans un dispositif singulier où la parole, les gestes, la musique, le dessin, la photo, etc. deviennent autant de lignes de fuite vers une attention à l'autre renouvelée ». « Le Service d'art à domicile est un protocole de rencontre qui interroge sur les liens sociaux et les façons d'améliorer les attentions aux autres. C'est également une façon de faire vivre une action artistique et culturelle inventive et de renouveler toujours les espaces de partage des sens, des savoirs et des arts. »³¹

L'Ephad Les Blés d'or est également devenu un centre d'art contemporain, avec le concours de l'Espace Malraux Scène Nationale. Il accueille en résidence des artistes dont les projets mettent la rencontre avec les résidents au cœur de leur pratique en incluant leur vie à chaque projet et sous différentes formes : textes, vidéos, photographies, dessins, collages, performances. Ainsi, Adrianna Wallis a gravé les petites cuillères de la cantine avec les mots des résidents et du personnel ou encore Yohanne Lamoulère a créé un papier peint à partir des photographies d'objets appartenant aux résidents. Les résidents sont également invités à développer une pratique et à exposer leur création. Le public peut découvrir les œuvres gratuitement, avec ou sans guide, en déambulant dans les étages, découvrir les espaces communs et échanger avec le personnel et les résidents³².

³¹ Service d'art à domicile | Derrière Le Hublot (derrierelehublot.fr).

³² <https://ehpad-lesblesdor.fr/>

Pour Patrick Bouchain, **la rencontre par le projet** doit également être explorée, car l'ouverture du chantier au public crée un lien avec le futur lieu. Ainsi, il milite pour que le moment de la construction ne soit pas fermé au public et que les chantiers leur soient ouverts pour les intéresser à la construction, et que leur soient montrés les métiers du bâtiment. Consacrer le 1% culturel à un projet, qu'il soit une programmation culturelle, musicale, d'éducation artistique et culturelle ou encore un projet d'insertion sociale ou d'économie circulaire et solidaire, pendant la durée du chantier permettrait de développer et d'expérimenter sur un temps long un projet source d'attachement avec le futur lieu. Par exemple : organiser des visites de chantiers avec les classes pour faire découvrir et valoriser les métiers du bâtiment et sensibiliser le public dès le plus jeune âge au patrimoine et à l'architecture, aménager les lieux de vie avec le recyclage des matériaux non utilisés sur le chantier.

Patrick Bouchain explore cette expérimentation à travers la démarche de *La Preuve par 7* qui « revendique l'ancrage sur le lieu du projet par une permanence architecturale aux fins de l'occuper durablement et d'y mettre à l'épreuve les usages et les besoins par un travail de programmation ouverte, construite progressivement avec les usagers ».

Essayer, mettre à l'épreuve, éprouver des usages inattendus grâce à une programmation ouverte permet l'appropriation d'un bâti existant, d'un lieu culturel. Expérimenter permet également de renouveler son offre et d'élargir son public sur des propositions qui peuvent être accessoires aux missions principales du lieu mais qui sont sources d'un croisement des publics riche et source de lien social. Faire des lieux culturels des lieux de vie parce qu'ils sont ouverts, dans le sens le plus simple de son acceptation, ce sont des portes ouvertes qui créent des liens.

Patrick Bouchain invite à faire de l'obstacle le projet.

Au cours de ces rencontres, nos interlocuteurs n'ont pas manqué de souligner les freins notamment financiers et structurels à la mise en œuvre de ces projets. Tester, éprouver, demande du temps et de l'investissement, or toutes les structures ne disposent ni des budgets ni du personnel suffisant pour développer des ressources propres. Faire des lieux culturels des lieux toujours plus hospitaliers ne peut non plus uniquement reposer sur les seules institutions et le ministère de la Culture : une politique transversale d'accès à la culture pour tous doit être renforcée.

Décloisonner

Au cours de nos entretiens, la plupart des acteurs culturels pointait la nécessité de pouvoir décloisonner les visions et les pratiques : afin d'entrer davantage en résonance avec le territoire, ses habitants et leurs pratiques culturelles, il est parfois nécessaire de sortir d'une logique administrative pour expérimenter de nouvelles formes, de nouvelles approches, un nouveau dialogue avec les habitants.

Il ne s'agit pas ici de rejeter toute forme de contractualisation mais plutôt d'y introduire plus de souplesse, d'inter-ministériarité et aussi de faire plus confiance aux territoires en s'appuyant notamment sur l'expertise précieuse du maillage déconcentré que sont les DRAC.

1. Simplifier et alléger le poids des règles administratives

Afin de permettre le déploiement de nouvelles pratiques, nos entretiens ont relevé le poids des règles administratives auxquelles sont confrontées les acteurs culturels. Bien souvent, le cadre formel des contrats pluriannuels d'objectifs, contrats d'objectifs et de performances et autres flèchent une très large partie des actions à mener (et par extension des moyens) inhibant ainsi l'émergence d'initiatives ou d'expérimentations nouvelles.

Pourtant, les acteurs culturels pourraient être beaucoup plus innovants et imaginatifs si ces approches nouvelles pouvaient être mieux valorisées et encouragées ; que les tutelles soient nationales ou territoriales.

De la même manière, la politique des indicateurs, pour vertueuse qu'elle puisse être dans la prise en compte de typologie de public, participe à brider les initiatives en ce qu'ils sont consommateurs de temps et de moyens.

Nos entretiens ont également soulevé le poids des réglementations conduisant parfois à l'abandon de projets. Une plus grande souplesse serait à rechercher, accompagnée d'une plus grande confiance envers les acteurs de terrain afin de libérer les énergies et les bonnes volontés. À titre d'exemple, nous pourrions évoquer ici les demandes administratives ou préfectorales de piétonisations de l'espace public dont l'acceptation ou le refus peut conduire à une réécriture partielle ou globale d'un projet, les règles parfois trop contraignantes en matière de sécurité qui viennent grever le budget artistique ou encore les règles concernant l'organisation de visites scolaires ou grand public.

Une recherche en simplification administrative pourrait également être relancée à la faveur des lois dites de « simplification ». En effet, de nombreuses structures culturelles mais aussi de petites collectivités ou associations considèrent parfois complexe de s'y retrouver dans les différents guichets. Afin d'assurer l'égalité de tous, notamment dans la recherche de subvention, il pourrait être expérimenté un guichet unique centralisant les demandes par exemple au niveau des DRAC. En inversant ainsi la charge, l'administration remplirait plus encore son rôle d'accompagnement et de soutien aux structures les plus fragiles. De la même manière, depuis de nombreuses années les collectivités s'organisent pour assurer les besoins essentiels

d'ingénierie territoriale³³. L'État devrait pouvoir répondre aux besoins d'ingénierie culturelle, particulièrement dans le montage de projets complexes (type assistance à maîtrise d'ouvrage).

Enfin, les formes contractuelles que signent les différentes structures qu'elles soient associatives ou établissements publics devraient prévoir un droit plus affirmé aux expérimentations voire même à l'erreur afin libérer plus encore la créativité des équipes sans craintes de sanctions (notamment financières) de leur tutelle.

2. Construire en multilatéral

Depuis une vingtaine d'année, nous assistons à une prise en compte plus forte de la culture dans les politiques publiques. Les programmes « Culture et Santé », « Culture et Justice » ont aussi pu être mis en œuvre aux moyens de conventions ou de partenariat liant deux administrations autour d'objectifs communs. À chaque fois ces objectifs tendent à conduire une politique d'accès à la culture à destination de publics « empêchés » (soins en hôpital et hospitalisation longue durée notamment, personne sous-main de justice).

Ces formes de coopération avec d'autres administrations voire des structures associatives se sont depuis lors développées au-delà des politiques dites de droits communs, et le ministère a ainsi accentué son champ d'action (« culture et solidarité », « culture et éducation populaire », « culture et politique de la ville », « culture et monde rural », « culture et tourisme » ...). Par ailleurs d'autres ministères initient eux même une dimension culturelle à leur champ d'action : on pense en premier lieu au ministère de l'Éducation nationale mais également au ministère des Sports qui, notamment à la faveur de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques et des Olympiades culturelles, contractualisent volontiers avec des acteurs culturels afin de développer un axe culture et sports.

Pour autant, ces formes bilatérales (que l'on pourrait qualifier de silos) mériteraient d'être interrogées et même dépassées car ces cloisonnements, en cherchant à adresser des publics les uns à côté des autres, conduisent à un saupoudrage des moyens et des forces vives pouvant malheureusement diluer ainsi le véritable effet leviers attendu d'autant plus qu'elles ne sont parfois qu'incitatives et donc dépendantes de la bonne volonté des acteurs en présence. Au surplus, malgré une approche qui se veut attentive et généreuse, ces programmes ne favorisent pas la rencontre des différents publics entre eux ce qui est tout autant regrettable.

Dans une autre mesure, la construction en lien avec le ministère de l'Éducation nationale de l'ambition d'éducation artistique et culturelle portée depuis à peu près le même temps mériterait d'être elle aussi interrogée. Au-delà de l'asymétrie de moyens, de très nombreux freins conditionnent encore l'accès à la culture (transports, personnels, conception des projets, maillage territorial entre autres).

Pour accroître durablement le bénéfice de tels conventions il conviendrait soit de les rendre davantage opposable soit de sortir de ces relations bilatérales pour construire davantage de multilatéral et d'intersectoriel. Cela pourrait ainsi faire naître de véritables partenariats de projets.

³³ Rapport d'information n° 557 (2009-2010) de M. Yves Daudigny, fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales, déposé le 15 juin 2010.

3. Décentralisation/déconcentration

Au cours des entretiens il est apparu que l'un des freins à la mise en place d'une politique culturelle véritablement ambitieuse n'est pas tant la question des moyens mais plutôt celle de leurs mobilisations.

Pris indépendamment, de très nombreuses lignes budgétaires financent des opérations culturelles. Pourtant ces dernières restent trop souvent gérées « en centrale » ou alors avec des injonctions depuis ces administrations centrales rendant exsangue la marge de manœuvres des services déconcentrés. Dans le pire des cas, cela conduit à financer des projets hors sols ou sans lendemain une fois l'opération terminée, alors que l'inscription dans le temps long est gage de réussite.

Si un pilotage ou une coordination est souhaitable au niveau central, qui mieux que l'échelon de proximité saurait flécher des crédits au plus près des actions et des besoins ?

Alors que les collectivités territoriales participent très largement au financement de la culture et que le législateur a fait le choix de maintenir la compétence partagée en matière culturelle dans le cadre de la loi NOTRe on peut s'interroger sur le fait que les crédits liés à ces actions territoriales (EAC, spectacle vivant, patrimoine) n'aient pas été mécaniquement déconcentrés.

En effet, afin d'assurer une meilleure équité entre les territoires, il conviendrait de décentraliser davantage ces crédits budgétaires considérant que la compétence de chacune des administrations est réunie auprès du préfet de région (DRAC, Rectorat, DRAJES...).

Ce repositionnement de crédits au niveau régional viendrait par ailleurs en soutien à l'engagement croisant des Régions dont l'engagement au côté du bloc communal, intercommunal ou métropolitain est de plus en plus prégnant dans les grands projets culturels qui émergent.

Pourtant, et malgré la multiplication de ces lieux sur le territoire, ils peinent à trouver leur modèle économique et leur pérennité demeure fragile sans le soutien des collectivités locales.

Conclusion

Alors que nos sociétés semblent de plus en plus se refermer sur elles-mêmes et se muer en juxtaposition de bulles cognitives hermétiques à l'altérité, dans une période où la montée des populismes inquiète l'Europe et le monde, la notion d'hospitalité doit être réaffirmée mais peut être aussi réinventée, pour faire place à des solidarités nouvelles et mettre en valeur des expériences positives d'accueil de l'autre.

Les exemples de ce rapport témoignent de réalités inspirantes et pouvant guider notre exigence d'un service public de la culture fondé sur des notions d'accueil, de partage, de participation, de rencontre, d'hospitalité.

Ceux qui ne fréquentent pas les équipements culturels sont tout à la fois ceux qui en sont le plus éloignés physiquement, qui ne se sentent pas autorisés à en franchir les portes, ou qui ne le peuvent pas. Les enquêtes montrent que les catégories socio-professionnelles, les lieux d'habitation comme le niveau de diplôme – et de façon moins marquée l'âge – restent des facteurs de discrimination au sein de la population et au détriment des plus fragiles.

Le rôle d'un service public de la culture doit être de porter une attention prioritaire à ces personnes. D'être ouvert à l'innovation, au pluralisme des voix, à la diversité des cultures, des esthétiques, des récits, des espaces investis qu'ils soient dédiés ou non à la culture. La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris a illustré cet enjeu démocratique en élevant la culture populaire en fierté patrimoniale, en reconnaissant une dignité cognitive et culturelle aux publics et œuvres populaires, pour reprendre les mots de la philosophe Sandra Laugier. La ville hôte a montré au monde entier un visage d'inclusion, d'humour et d'amour.

Tout au long de la vie, la culture est un puissant levier d'émancipation, de connaissance de l'autre, d'ouverture au monde et par miroir partout où elle est affaiblie et où les services publics reculent ou disparaissent, les peurs et les haines progressent. Un an et demi après l'attaque au couteau dont Salman Rushdie a été victime alors qu'il commençait une conférence sur l'importance de préserver la sécurité des écrivains – à travers notamment la création d'un réseau de lieux sûrs pour les artistes étrangers – dans le cadre d'un événement organisé à Chautauqua intitulé « Plus qu'un refuge. Redéfinir l'accueil américain », l'auteur a publié *Le couteau*. Il y écrit que l'art « est l'essence même de notre humanité et il n'exige aucune protection particulière si ce n'est le droit d'exister » car « en fin de compte, il survit à ceux qui l'oppriment ».

Pour garantir à l'art le droit d'exister peut-être faut-il alors faire inscrire l'acte d'hospitalité au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité comme le propose le collectif Perou³⁴ ? Et l'hospitalité culturelle comme condition de l'accueil inconditionnel et de la rencontre de tous et toutes dans les missions fondamentales du ministère de la culture, des lieux qu'il finance et programmes qu'il accompagne ?

L'hospitalité ne peut se penser à la seule échelle des lieux culturels. Elle est une dynamique de société, au-delà même de nos frontières. Elle est le reflet de notre part d'humanité et de notre

³⁴ Le pôle d'exploration des ressources urbaines intervient dans des formes d'habitats précaires contemporains afin de soutenir l'hospitalité vive et faire proliférer les gestes d'accueil, de soin, de bienveillance, d'amitié que rencontrent certaines personnes migrantes sur le chemin de leur exil.

volonté de faire communauté. Cela peut se traduire à travers des politiques volontaristes qui favorisent l'inclusion, la diversité et la participation de tous. Cela implique de préserver ou créer des espaces où chacun peut s'exprimer, apprendre et partager dans un cadre sûr et défini. Ce rapport n'a pas traité des médias ni du service public de l'audiovisuel, mais il va de soi que la liberté de création et celle d'expression sont les garantes d'une vie collective respectueuse de la pluralité de la société.

L'hospitalité se joue à la fois à une échelle collective et dans des initiatives d'artistes comme celle de Sandi Hilal qui expérimente en marge du musée de Stockholm une expérience de mise en commun d'une maison d'été pour des femmes migrantes. Elle est aussi un acte du quotidien pour des agents publics à l'instar de l'engagement historique des agents des bibliothèques et médiathèques sur l'ensemble du territoire qui sont parfois le dernier symbole, avec l'école, de la présence d'un service public de proximité et de qualité.

Préconisations

Faire de l'hospitalité un indicateur dans les évaluations de politiques publiques

- Confier au département des Études, de la Prospective, des Statistiques et de la Documentation du ministère de la Culture une étude sur les freins rencontrés par les plus fragiles dans les lieux culturels. Prévoir une déclinaison locale, en lien par exemple avec les caisses d'allocations familiales ;
- Encourager la recherche et les études sur les enjeux de l'inclusion dans la culture en lien avec le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ;
- Dédier un budget en fonctionnement, distinct de celui des appels à projets, à l'accessibilité aux contenus, aux projets transversaux et innovants via un guichet unique ; accompagner les besoins d'ingénierie culturelle exprimés à cette fin dans les territoires ; poursuivre la déconcentration des crédits DGCA et DGTDC étroitement liés aux actions spécifiquement territoriales ;
- Lancer un grand chantier d'innovation avec les entreprises de la French Tech sur les solutions d'accessibilité numérique ;
- Relancer une grande campagne d'information sur les gratuités des établissements publics ;
- Susciter le développement d'espaces ne nécessitant pas de billets dans les lieux culturels et ouvrir une réflexion sur le modèle économique des concessions et leur cadre contractuel en faveur d'une tarification adaptée à tous les budgets et répondant aux objectifs de production locale ;
- Lutter contre les stéréotypes et les discriminations en développant un référentiel et une certification des contenus des formations ;
- Renforcer les partenariats et les collaborations avec les acteurs engagés dans l'inclusion des personnes en situation de fragilités, artistes, comme publics ;
- Diversifier la composition des comités de programmation et les jurys d'appel à candidatures.

Inscrire un socle minimum de lieux culturels à visiter au long de la scolarité, dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle, pour permettre une meilleure appropriation des espaces culturels et renforcer l'éducation par l'art

- Décliner un volet « Éducation artistique et culturelle adaptée » pour les enfants non scolarisés en raison de leur handicap ou de leur hospitalisation, en lien avec le ministère de la Santé et des Solidarités.

Ouvrir le 1% artistique à des projets d'action culturelle, de recherche, d'éducation artistique et culturel, d'économie circulaire et solidaire ;

- Soutenir les initiatives qui promeuvent la représentation positive des personnes susceptibles d'être discriminées ;
- Amplifier la représentation des personnes en situation de handicap dans l'espace public via un programme de commande publique.

Créer un régime d'intermittence du spectacle adaptée

- Favoriser et renforcer l'accès à la formation et à la professionnalisation des artistes en situation de handicap :
 - Développer des dispositifs d'accompagnement : bourses et tutorat ;
 - Renforcer le recrutement d'élèves en situation de handicap dans les écoles d'art.

Liste des entretiens conduits

- Hortense Archambault : directrice de la MC93 (Maison de la Culture de Saint-Denis) ;
- Marialya Bestougeff et Sonia Khiter : directrice des publics au CENTQUATRE-PARIS-PARIS ;
- Fazette Bordage : créatrice de la première friche culturelle française, le Confort Moderne ;
- Patrick Bouchain : architecte, urbaniste, fondateur de l'association Notre Atelier Commun ;
- Camille Breton : doctorante, thèse sur « L'architecture des communs dans les tiers-lieux ruraux de Nouvelle Aquitaine » ;
- Valérie Dassonville : ex-co-directrice du Théâtre Paris Villette, fondatrice du festival Vis-à-vis (création en milieu carcéral) ;
- Gwenola Drillet : coordinatrice de l'Hôtel Pasteur à Rennes ;
- Elie E Silva : directrice de l'accueil et de l'hospitalité à Chaillot – Théâtre national de la Danse ;
- Tiffany Fukuma : directrice manageuse chez Trans Europe Halles, réseau européen de centres culturels ;
- Cindy Lebat : docteure en muséologie et sociologue du Handicap - association Mêtis ;
- Odile Pradem Faure : déléguée générale de l'ACCR (Association des Centres Culturels de rencontre) ;
- Diane Reinhart et Pauline Legros : directrice et trésorière du FAAR (Fonds d'Aide pour des Arts vivants Responsables).

Bibliographie

Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Sont citées ici les références que nous avons consultées lors de nos travaux préparatoires ou qui nous ont été conseillées lors de nos entretiens par nos interlocuteurs.

Elles sont organisées par thématiques à l'exception des références réglementaires ou législatives placées en tête de liste.

Textes réglementaires et législatifs

- LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1), Pub. L. No. 2005-102, 2005-102 (2005). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>.
- LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1), 2015-991 § (2015). <https://legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030985460/>.
- LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (1), 2016-925 § (2016). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032854341/>.
- LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1) - Légifrance, Pub. L. No. 2021-1717 (2021). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000044537517/>.

Accueil

- Hugounenq, Sarah. « De gardien à passeur : agent d'accueil, un métier en mutation ». Le Quotidien de l'Art, 31 août 2023. <https://www.lequotidiendelart.com/articles/24275-de-gardien-%C3%A0-passeur-agent-d-accueil-un-m%C3%A9tier-en-mutation.html>.
- Marie-Josée Mondzain, Accueillir – Venu(e)s d'un ventre ou d'un pays, Éditions Les Liens Qui Libèrent.

Architecture

- Breton, Camille. « Les conditions spatiales de l'accueil inconditionnel ». Observatoire des Tiers-Lieux, 11 décembre 2023. <https://observatoire.francetierslieux.fr/les-conditions-spatiales-de-laccueil-inconditionnel/>.
- Vitez, Antoine. « L'abri ou l'édifice ». *L'Architecture d'aujourd'hui* n°199 (1977).

Bibliothèques

- Association des Bibliothécaires de France. « La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner ! » Association des Bibliothécaires de France, s. d. <https://www.abf.asso.fr/4/212/930/ABFi/la-bibliotheque-gratuite-on-a-tout-a-y-gagner->.

Champ social

- Mission « Vivre ensemble ». « Charte d'accueil des publics du champ social », Mai 2009. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Developpement-culturel/Files/Mission-Vivre-ensemble/Charte-d-accueil-des-publics-du-champ-social>.

Commande publique

- Rioux, Christophe. « Grand Paris Express : 12 nouveaux tandems ». Le Quotidien de l'Art, 11 septembre 2023. <https://www.lequotidiendelart.com/articles/24333-grand-paris-express-12-nouveaux-tandems.html>.

Communs

- La Maison Forte et Artishoc, « Tour de France : vers une culture des communs. Dispositif de recherche-action pour une transition des organisations culturelles. », 2022.
- Sourisseau, Réjane. « La fabrique du commun dans les territoires ». *NECTART* 18, no 1 (2024): 26-35. <https://www.cairn.info/revue-nectart-2024-1-page-26.htm>.

Discriminations

- Fonds d'Aide pour des Arts Vivants Responsables. « Mission ». FAAR. <https://www.faar-asso.org/mission>.

Diversité

- Collectif 50/50. « CINÉGALITÉS QUI PEUPLE LE CINÉMA FRANÇAIS ? Rapport de l'étude du Collectif 50/50 dirigée par Maxime Cervulle et Sarah Lécossais », s. d. <https://collectif5050.com/wordpress/wp-content/uploads/2022/05/Cinegalite-s-Rapport.pdf>.
- UNESCO. « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle - Legal Affairs », 2 novembre 2001. <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/unesco-universal-declaration-cultural-diversity>.
- VAL, MAC. « Audioguide multilingue ». MAC VAL, 11 janvier 2023. <https://www.macval.fr/Audioguide-multilingue>.

Éducation culturelle et artistique

- CTEAC de Paris. « Temps et territoires de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : comment travailler ensemble ? » Ministère de la Culture, 2021. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Regions/DRAC-Ile-de-France/Action-culturelle-et-territoriale/Education-artistique-et-culturelle/Temps-et-territoires-de-l-EAC-comment-travailler-ensemble>.
- Ministère de la Culture. « Charte pour l'éducation artistique et culturelle », 27 février 2017. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education-artistique-et-culturelle/Actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle>.

Égalité Hommes/Femmes

- Mission ÉgalitéS. *Pour une plus grande et meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant*. [Rapport d'étape n° 1] : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / Ministère de la culture et de la communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ; [établi par] Reine Prat. - 2006. - 60 p.
- Ministère de la Culture. « Observatoire 2023 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication ». Paris : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), 8 mars 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/etudes-et-statistiques/publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2023-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>.
- Rapport pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / Ministère de la culture et de la communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ; [établi par] Reine Prat. - 2006. - 60 p. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Mission-EgaliteS>

- Prat, Reine. *Exploser le plafond : précis de féminisme à l'usage du monde de la culture*. Les incisives. Paris : Rue de l'Échiquier, 2021.

Espace public

- Deckmyn, Chantal. *Lire la ville : manuel pour une hospitalité de l'espace public*. Paris : Carré, 2020.
- « Les espaces de l'hospitalité ». Artcena, 2021.
https://www.artcena.fr/sites/default/files/medias/Deckmyn_Les%20espaces%20de%20l%E2%80%99hospitalite%CC%81_20210430.pdf.
- Zask, Joëlle. *Se réunir : du rôle des places dans la cité*. Nouvelle éd. Revue et Augmentée. Premier parallèle poche 02. Paris : Premier parallèle, 2022.

Espaces de vie

- News Tank Culture. « Populaire ! : « Créer des espaces de vie pour les publics » (Sandrina Martins, Carreau du Temple) », 2023.
<https://culture.newstank.fr/article/view/307114/populaire-creer-espaces-vie-publics-sandrina-martins-carreau-temple.html>.

Familles/ Jeunesse

- Atelier parisien d'urbanisme. « Familles, modes d'accueil et parentalité à Paris volet 2 : usages et attentes des familles parisiennes — enquêtes par questionnaire et entretiens ». Paris : Apur, Avril 2022. <http://www.apur.org/>.
- Cabanel, Henri. « Jeunesse et citoyenneté : une culture à réinventer - 23 recommandations pour redynamiser la culture citoyenne ». Sénat, 7 avril 2023. <https://www.senat.fr/rap/r21-648/r21-648.html>.

Handicap / Accessibilité

- Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique. « L'accessibilité des contenus audiovisuels et numériques aux personnes en situation de handicap et la représentation des personnes handicapées dans les programmes », 2022. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/292921.pdf>.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. « Le handicap en chiffres - Édition 2023 ». Drees, Avril 2023. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/le-handicap-en-chiffres-edition-2023>.
- Duranton, Nicole, et Brigitte Gonthier-Maurin. « Culture et handicap : une exigence démocratique ». Sénat, 3 avril 2023. <https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-648.html>.
- Floch, Yohann, et Jordi Baltà Portolés. « Time to Act Secteur culturel : comment le manque de connaissance crée des obstacles pour les artistes et les publics en situation de handicap. », novembre 2021. https://www.artcena.fr/sites/default/files/medias/OTM_time-to-act_FR_2022_0.pdf.
- Lebat, Cindy. « Les personnes en situation de handicap sensoriel dans les musées : réalités d'accueil, expériences de visite et trajectoires identitaires ». Université Sorbonne Paris Cité, 2018, 511 p.
- « Projet de recherche : améliorer la perception et la prise en compte du handicap dans les organisations : le cas des musées en France. » Mêtis Lab, 2023. <https://metis-lab.com/2023/11/29/projet-de-recherche-ameliorer-la-perception-et-la-prise-en-compte-du-handicap-dans-les-organisations-le-cas-des-musees-en-france/>
- Mouiller, Philippe. « Repenser le financement du handicap pour accompagner la société inclusive ». Sénat. Sénat, 3 avril 2023. <https://www.senat.fr/rap/r18-035/r18-035.html>.
- Verdier, Maud. « Pratiques artistiques professionnelles des artistes en situation de handicap et travail social : bilan et renouvellement des perspectives ». *Sociographe* hors-série 16, no 4 (2023): 10-24. <https://doi.org/10.3917/graph1.hs016.0010>.

- Time to Act, Secteur culturel : Comment le manque de connaissance crée des obstacles pour les artistes et les publics en situation de handicap, On the move, 2021, https://on-the-move.org/sites/default/files/library/2022-05/OTM_time-to-act_FR_2022.pdf.

Hospitalité

- Association des Centres culturels de rencontre. « Manifeste de l'ACCR / Vivifier le patrimoine de demain/ ». ACCR, novembre 2023. https://drive.google.com/file/d/15uXaNZOr7jACIM0TFTgkKbjRD70ZLoJU/view?usp=embed_facebook.
- Dufourmantelle, Anne. « L'hospitalité, une valeur universelle ? » *Insistance* 8, n° 2 (2012): 57-62. <https://doi.org/10.3917/insi.008.0057>.
- Derrida, Jacques. *Hospitalité. Volume 1. Séminaire* (1995-1996). Édition établie par Pascale-Anne Brault et Peggy Kamuf. Seuil, coll. « Bibliothèque Derrida », 400 p.
- Gotman, Anne. Le sens de l'hospitalité, 1-10. Le Lien social. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 2001. <https://www.cairn.info/le-sens-de-l-hospitalite--9782130514961-p-1.htm>.
- Pignot, Lisa. « Hôtel Pasteur : les dix ans d'un lieu citoyen ». Observatoire des politiques culturelles, 1 juin 2023. <https://www.observatoire-culture.net/hotel-pasteur-dix-ans-lieu-citoyen/>.
- Thiéry, Sébastien « Inscrire l'acte d'hospitalité au patrimoine culturel immatériel de l'humanité ». Observatoire des politiques culturelles, 27 juillet 2023. <https://www.observatoire-culture.net/acte-hospitalite-patrimoine-culturel-immateriel-humanite/>.

Inclusion

- Adam, Soizic, Camille Bertrand-Hardy, David Coelho, Lucie Hannah, François Grange, Inès Ricard, et Emmanuelle Zarqane. « CULTURE ET TRANSITIONS SOCIALES ». CNFPT, 2023. https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/2023-11/Web_INET_Culture_et_transition_sociale.pdf.
- Association des Bibliothécaires de France. « Boîte à outils : accueil des personnes trans ». Association des Bibliothécaires de France, s. d. <https://www.abf.asso.fr/4/117/973/ABF/boite-a-outils-accueil-des-personnes-trans>.
- « 66e congrès | 17-19 juin 2021 | Bibliothèques inclusives, bibliothèques solidaires ? » Association des Bibliothécaires de France, 19 juin 2021. <https://www.abf.asso.fr/2/195/832/ABF/66e-congres-17-19-juin-2021-bibliotheques-inclusives-bibliotheques-solidaires->.
- Kéroul. « Guide pour une expérience culturelle accessible et inclusive », 2021. <https://www.keroul.qc.ca/section/27-guide-pour-une-experience-culturelle-accessible-et-inclusive.html>.

Information

- LUTIN. « Lirec. Plate-forme Web D'écriture en Facile à Lire et à Comprendre ». LIREC. Consulté le 21 juin 2024. <https://sioux.univ-paris8.fr/lirec/>.
- Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées (UNAPEI). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. Paris: UNAPEI, 2009.

Musées

- Eidelman, Jacqueline. *Inventer des musées pour demain : rapport de la Mission Musées XXIe siècle rapport au ministre de la Culture et de la Communication*. Collection des rapports officiels. Paris: Impr. de la Direction de l'information légale et administrative, 2017. https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/174000177.pdf.

Participation

- Association de Prévention du Site de la Villette. « Charte des bonnes pratiques pour la mise en œuvre de projets artistiques participatifs », Décembre 2023.
- CTEAC de Paris. « Temps et territoires de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : comment travailler ensemble ? » Ministère de la Culture, 2021. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Regions/DRAC-Ile-de-France/Action-culturelle-et-territoriale/Education-artistique-et-culturelle/Temps-et-territoires-de-l-EAC-comment-travailler-ensemble>.
- Groupe 5 de la Session 19-20 « Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial ». CHEC, 25 janvier 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/cycle-des-hautes-etudes-de-la-culture-chec/Travaux-des-auditeurs/Par-session-annuelle/Session-19-20/Les-droits-culturels-au-service-du-lien-citoyen-et-territorial>.
- Le labo des cultures. « LES CONSEILS DES JEUNES DANS LA CULTURE. Enquête réalisée par le labo des cultures », 2021. <https://lelabodescultures.com/wp-content/uploads/2023/07/MAJ-ENQUETE-reseau-automne-2021.pdf>.
- News Tank Culture. « « Arts & Publics ! » : « Amener les publics à l'intérieur-même de la structure de direction » (T. Fukuma) ». News Tank Culture, 2023. <https://culture.newstank.fr/article/view/309300/arts-publics-amener-publics-interieur-meme-structure-direction-fukuma.html>.
- Ohchr. « Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels », 2019. <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/CulturalRights/SummaryThematicIssues/SummaryThematicIssues-fr.doc>.

Programmation

- Groupe 7 de la Session 22-23 du CHEC et « Temps des publics dans les lieux culturels : quels nouveaux rythmes de programmation inventer ? » Ministère de la Culture, 1 février 2023. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/cycle-des-hautes-etudes-de-la-culture-chec/Travaux-des-auditeurs/Par-session-annuelle/Session-22-23/Temps-des-publics-dans-les-lieux-culturels-quels-nouveaux-rythmes-de-programmation-inventer2>.
- Pour une politique culturelle renouvelée, Bernard Latarjet et Jean-François Marguerin, Domaine du possible, Actes Sud, janvier 2022.

Sécurité/ Lieux sûrs

- Fêtez clairs. « FÊTEZ CLAIRS – Prévention et réduction des risques en milieu festif ». Fêtez clairs. <https://fetez-clairs.org/>.
- La Petite. « La Petite – Agir pour l'égalité des genres dans les arts et la culture », s. d. <https://www.lapetite.fr/>.

Territoires

- La Preuve par 7. « Manifeste de la preuve par 7 », 2019. <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/02/manifeste-de-la-preuve-par-7-2019.pdf>.
- Ministère de la Culture. « L'action des labels de la création dans les zones rurales », 22 janvier 2024. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-action-des-labels-de-la-creation-dans-les-zones-rurales>.

Théâtre

- Fleury, Laurent. « 4. Le “théâtre, service public” : la formation d’un modèle ». Dans *Le TNP de Vilar : Une expérience de démocratisation de la culture*, 93-110. Res publica. Rennes, 2007.
- <https://books.openedition.org/pur/12605>.
- Marjorie Glas, *Quand l’art chasse le populaire*, Paris, Agone, series: « L’Ordre des choses », 2023, ISBN : 978-2-74890-466-6.

Tiers-Lieux

- Bouchaudy, Marie-Pierre, et Fabrice Lextra. *Un abécédaire des friches, laboratoires, fabriques, squats, espaces intermédiaires, tiers-lieux culturels*. Paris: Sens & Tonka, 2023.
- France Tiers-Lieux. « Nos territoires en action ». Rapport 2021, 2021. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.
- Idelon, Arnaud. « Tiers-lieux : le mélange des genres entraîne-t-il vraiment le mélange des gens ? » *Pioche!* (blog), 2 novembre 2023. <https://piochemag.fr/tiers-lieux-le-melange-des-genres-entraîne-t-il-vraiment-le-melange-des-gens/>.

Urbanisme

- Bellevue di Monaco. « Über uns ». *Bellevue di Monaco* (blog), s. d. <https://bellevuedimonaco.de/ueber-uns/>.
- Céline De Mil et Chloé Le Mouel, « L’hôtel Pasteur à Rennes. Une expérience d’urbanisme transitoire », *Gradhiva* [En ligne], 35 | 2023, mis en ligne le 22 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/6929> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gradhiva.6929>
- Daudigny, Yves. « Les collectivités territoriales : moteurs de l’ingénierie publique », rapport d’information n° 557 (2009-2010) fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales, déposé le 15 juin 2010

Remerciements

Nous remercions chaleureusement Thierry Seguin, directeur du Centre national de création adaptée (CNCA) de Morlaix, référent de notre groupe de réflexion, pour ses conseils bienveillants et Julie Tronchon, étudiante en Master Affaires Publiques Culture à Sciences Po Paris, qui a participé à nos réflexions au cours de son volontariat auprès du Cycle des Hautes études de la Culture. Tous deux ont accompagnés notre travail au cours de cette année.

Nos remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui ont accepté d'échanger avec nous sur cette thématique, riche de réflexions infinies, et de partager leurs expériences, idées et recherches.

Enfin, nous exprimons notre gratitude à Cécile Portier et Manuel Bamberger de nous avoir permis à travers ce cycle de nourrir notre pratique professionnelle et de nous conduire à ses petits « pas de côté » indispensables pour mieux embrasser nos missions.